



Les Mathes

LA PALMYRE

MÉTHANISATION

pas d'USINE sur LA PALMYRE

DIVERS TRAVAUX

de RÉFECTION

CONCOURS DES MAISONS

et JARDINS FLEURIS

SOMMAIRE

pages 4-5
Le mot du maire

pages 6-15
Conseils Municipaux

pages 16-17
Les travaux dans la commune

pages 18-20
Budget

page 21
Le littoral

pages 22-23
Infos municipales

pages 24-27
Infos pratiques

page 28
CARA

page 29
Echos du commerce & activités économiques

pages 30-32
Animations

pages 33-43
Associations

page 43
A vos plumes

page 43
A votre service



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un nouveau système d'appel des médecins de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain matin, il vous suffit de composer le numéro de téléphone de votre médecin habituel. Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis directement en relation avec le médecin de garde.

TROUVEZ LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE




N° Audiotel **3237**

accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre officine où la pharmacie de garde est affichée.



Conception et impression
IMPRIMERIE LAGARDE
17920 BREUILLET - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 1er trimestre 2012

A large-scale aerial circus performance. At the top, a large, green, insect-like prop with five wings is suspended from the ceiling. Below it, a horizontal bar is held up by several ropes. Five acrobats in red and green costumes are hanging from this bar, performing a complex aerial maneuver. The background is a large screen displaying a green field under a blue sky. The stage is lit with yellow and red spotlights.

**PROGRAMME DE
L'ÉTÉ 2012**

pages **30-31**

la compagnie les Farfadais, emmenée par son metteur en scène Stéphane Haffner, donnera "sport, l'école de la vie", un spectacle musical original qui célébrera les Jeux Olympiques en mêlant la danse et le chant en d'étonnants numéros aériens.

Le mot du maire



On a bien raison de dire que les années se suivent mais qu'elles ne se ressemblent pas ; C'est aussi vrai pour le déroulement de nos saisons touristiques et principalement cette année si l'on veut comparer les 3 premiers mois d'activité à ceux de l'année passée qui avaient bénéficié de conditions exceptionnelles qui prêtaient parfois à l'euphorie... Depuis le début avril dernier rien ne tourne rond et il n'est point besoin d'aller chercher bien loin pour trouver les raisons de ce marasme : Quatre dimanches d'élections aux enjeux considérables, une météo déplorable avec des températures parfois hivernales, des prix de carburants qui ont, durant cette dure période, atteint des sommets, le tout sur fond de conjoncture nationale, européenne et mondiale plus qu'incertaines ne pouvaient évidemment pas, à la réflexion, faire de ce départ de saison 2012 une grande réussite. Malgré cela, restons optimistes en nous disant qu'il suffirait que le mois de juillet bénéficie d'un ensoleillement « normal » pour que les choses se rétablissent « en partie ».

La rigueur aussi soudaine que tardive de l'hiver qui durant deux semaines à occasionné de gros dégâts sur les végétaux les plus fragiles ou les plus exposés, à mis cette année notre équipe des espaces verts un peu en difficulté pour être prêts comme d'habitude, en temps et en heure pour le démarrage de la saison... Il a même fallu parfois attendre deux ou trois mois pour avoir la certitude que les palmiers du front de mer et du square de l'océan étaient irrémédiablement gelés... Tout cela a bien entendu eu des incidences financières imprévues mais surtout perturbé sensiblement le planning de l'entretien général de notre commune.

La restructuration conséquente des locaux de notre base nautique sur l'esplanade de Bonne-Anse est maintenant opérationnelle : Cette réalisation sur un site unique répond désormais parfaitement à la demande croissante liée à l'évolution de la pratique des sports nautiques très porteurs auprès des jeunes et moins jeunes générations et fait maintenant partie des éléments structurants de notre développe-

ment touristique... Ces travaux parfois techniquement compliqués ou retardés eux

aussi par les intempéries, auront duré près de 2 ans et auront coûté environ 800.000 € repartis sur les deux exercices de 2011 et 2012.

Cela représente un effort considérable que la municipalité n'a pas hésité à consentir. Au-delà de l'impact que peut avoir une telle réalisation sur notre station récemment classée « Station de Tourisme » il est bon de rappeler à ceux qui en auraient entendu parler ou d'informer ceux qui l'ignorent encore qu'un événement exceptionnel va venir, dans les tous prochains jours, ponctuer l'importance et l'intérêt que nous devons accorder au développement de cette activité sportive née il y a quelques décennies seulement. Athlète de haut niveau depuis le début des années 2000, licenciée au club de La Palmyre, Charline PICON, l'enfant du pays est sélectionnée pour défendre les couleurs de la France aux Jeux Olympiques de Londres dans la catégorie planche à voile RSX, après avoir déjà, en 2008, été suppléante au J.O. de PEKIN. Bravo Charline, un grand merci pour





tout ce que tu as déjà fait pour notre presqu'île et pour tout ce que l'on te sait capable de faire demain...

Pour terminer, je dirai quelques mots sur un projet, ou plutôt une idée véhiculée par voie de presse, depuis quelques temps, lancée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique maintenant propriétaire de l'hippodrome ROYAN-LA PALMYRE.

Il s'agissait d'implanter sur l'arrière de ce site, en bordure de forêt, une usine de méthanisation, procédé biologique encore peu connu en France mais déjà très répandu chez nos voisins d'Outre-Rhin, qui aurait permis de revaloriser 25 à 30.000 tonnes de matières organiques produites par le fumier de cheval, des animaux du Zoo, des déchets verts de provenance diverses ainsi que les boues de la station d'épuration toute proche... projet écologique a priori très séduisant dont on nous vantait les avantages, d'autant qu'il apportait des solutions à des problèmes récurrents d'évacuation souvent problématiques de tous ces volumineux et encombrants déchets.

Lors d'une réunion des Maires du Pays Royannais au début 2012 où



l'on nous faisait une présentation très sommaire du projet à l'aide de quelques diapos, le Président de la CARA me faisait part de son souhait d'implanter cette usine à proximité de tous ces gisements de déchets en me précisant toutefois que l'emprise nécessaire, estimée à 10.000 m² minimum, nécessiterait impérativement le déplacement de la totalité des bâtiments communaux qui abritent l'ensemble de nos services techniques... m'assurant même, toujours verbalement, que la charge financière de ce déplacement ne coûterait rien à la commune...

Voyant son insistance à poursuivre cette idée je lui demandais alors de m'adresser un courrier de demande officielle accompagné d'un dossier de présentation assez complet qui me permettrait d'aborder le sujet de façon collégiale avec l'ensemble de mon Conseil Municipal.

Comme ce courrier ne nous est jamais parvenu nous avons depuis deux mois environ cherché à en savoir plus sur ce que représente-

rait précisément en termes de risques éventuels ou de désagréments une telle usine pour l'environnement bien sûr,

mais surtout pour la population plus ou moins éloignée de ce site...

Très vite nous avons, pour de multiples raisons souvent plus techniques que sécuritaires, acquis unanimement la conviction que l'implantation d'un tel projet n'était pas envisageable sur La Palmyre.

Je le faisais donc savoir vers le 13 juin au Président de la CARA qui me répondait spontanément que du moment que la commune des Mathes ne voulait pas de ce projet il serait réalisé ailleurs. Je lui demandais alors de faire connaître cette sage décision par un communiqué dans le journal Sud-Ouest qui est effectivement paru le 22 juin dernier. Fermez le ban.

En espérant une météo plus clémente et quelques degrés de plus pour la seconde partie de cette saison 2012 nous souhaitons à tous nos visiteurs la bienvenue et un agréable séjour dans notre commune.

**Le Maire,
Robert JONO**

Séance du 26 janvier 2012

DÉCIDE, avec effet du 1er février 2012, la création d'un emploi de vacataire pour la gestion des courts de tennis du Jardin Public. DIT que la personne ainsi recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et que sa rémunération à la vacation n'interviendra qu'après service fait, sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur. AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ce poste. (Unanimité).

DÉCIDE la création d'emplois saisonniers d'adjoints techniques de 2ème classe pour effectuer des travaux d'entretien des bâtiments publics, de jardinage, de nettoyage, de balayage et de ramassage des papiers et des poubelles ainsi qu'il suit :

- 2 emplois à temps complet du 15 mars 2012 au 30 septembre 2012
- 1 emploi à temps complet du 1er avril 2012 au 30 septembre 2012
- 1 emploi à temps complet du 1er juin 2012 au 31 août 2012
- 1 emploi à temps complet du 1er juillet 2012 au 30 septembre 2012
- 3 emplois à 30h00 hebdomadaires du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2012
- 3 emplois à 30h00 hebdomadaires du 1er août 2012 au 31 août 2012
- 1 emploi à 33h00 hebdomadaires du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2012
- 1 emploi à 33h00 hebdomadaires du 1er août 2012 au 31 août 2012
- 2 emplois à temps complet du 1er juillet 2012 au 31 août 2012
- 1 emploi à temps complet du 30 juin 2012 au 2 septembre 2012
- 1 emploi à temps complet du 11 juin 2012 au 2 septembre 2012
- 1 emploi à 28h00 du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2012
- 1 emploi à 28h00 du 1er août 2012 au 31 août 2012



AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ces postes. (Unanimité).

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet du 1er juin 2012 au 31 août 2012, pour la saison estivale 2012, au Port de Bonne-Anse. AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ce poste. (Unanimité).

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la Commune, un permis de construire pour la création d'un local d'une surface intérieure de 50 m² environ, chemin du Périgord sur la parcelle communale cadastrée AX 211. (Unanimité).

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la Commune, un permis de construire pour l'extension des locaux de la mairie. (Unanimité).

DÉCIDE de retirer la délibération du 11 janvier 2011 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Les Mathes-La Palmyre. PRÉCISE que la commune va s'attacher à travailler sur un projet de PLU remanié, afin de pouvoir l'arrêter à nouveau dans le courant de l'année 2012. PRÉCISE que la présente délibération sera transmise :

- au Préfet,
- aux services de l'État associés à la révision du PLU,
- aux personnes publiques associées à la révision du PLU autre que l'État. (Unanimité).

Il est ensuite procédé à la présentation du nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Cette présentation fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal qui sera retranscrit dans un compte-rendu sans faire l'objet d'une délibération. Le P.A.D.D. est présenté et débattu en assemblée délibérante 2 mois avant l'arrêt du projet de P.L.U.

Attendu que le lotissement « Golf Resort » nouvellement créé, a une voie interne qui n'a pas de dénomination légale, attendu qu'une nouvelle voie, desservant les nouvelles écuries de l'hippodrome ainsi que la station d'épuration de La Palmyre, n'a pas de dénomination légale, considérant que pour des raisons administratives, il convient de dénommer ces nouvelles voies, DÉCIDE que :

- la nouvelle voie, située dans le lotissement « Golf Resort », recevra la dénomination suivante, selon plan joint : Allée de la Lagune
- la nouvelle voie située au lieudit « Les Gannes », recevra la dénomination suivante, selon plan joint : Allée du Carré d'As. (Unanimité).

Séance du 13 mars 2012

DIT que la section d'exploitation au titre de l'année 2011 fait apparaître un excédent de clôture de 1.438.401,20 €. DÉCIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation, pour financer en partie les recettes d'investissement 2012 comme suit : 995.000 € DIT que l'excédent ainsi reporté de la section d'exploitation au titre de l'année 2012 est de 443.401,20 € (Unanimité).

DÉCIDE, de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 294.270 €, au titre de l'année 2012, au bénéfice des associations et groupements à caractère local suivants (étant précisé que les Conseillers membres d'une association n'ont pas pris part au vote).

ORGANISMES	MONTANT
U.N.R.P.A.	2.500 €
Association des parents d'élèves de l'école des Mathes.....	500 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	500 €
Coopérative de l'école élémentaire	80 €
Coopérative de l'école maternelle.....	80 €
Comité de Jumelage.....	1.500 €
Comité des Fêtes et Animations	24.000 €
Nouvelle société des courses (Trophée Vert)	1.500 €
Océan Sports les Mathes	8.500 €
Soutien scolaire mathéron	450 €
S/total	39.610 €
Association des Dons d'Organes (ADOT 17).....	100 €
Association de protection des chats abandonnés.....	300 €
Association pour la recherche sur la SLA	100 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie.....	80 €
Fitness Club	100 €
Judo Club la Tremblade	100 €
Société nationale des secours en mer Royan Côte de Beauté	500 €
Union nationale des combattants	80 €
S/total	1.360 €
Participation de l'employeur à la mutuelle santé du personnel communal	10.300 €
Office du Tourisme La Palmyre-Les Mathes	243.000 €
TOTAL	294.270 €

PRÉCISE que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

DÉCIDE, de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement de 15.100 € au titre de l'exercice 2012. (Unanimité).

DÉCIDE de fixer le produit, des trois taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2012 à la somme de 1.244.628 € (18.000 € de subventions et de compensations pour exonérations non incluses). (14 voix pour l'augmentation des taux proposés à 2 % : Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin – 5 voix contre : R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, A.M. Bascle, A. Siess, étant précisé que ces conseillers souhaitaient une augmentation des taux de 1 %)

TAXES	TAUX
HABITATION	5,90 %
FONCIER BATI	11,18 %
FONCIER NON BATI	11,11 %

Séance du 13 mars 2012 (suite)

DÉCIDE, d'attribuer à Melle PICON Charline, sportive de haut niveau en catégorie planche à voile, et licenciée au Palmyr Atlantic Voile, club de voile de la Commune, une nouvelle bourse d'un montant de 1.000 € pour l'encourager dans sa préparation des jeux olympiques. (Unanimité).

SOLLICITE une aide auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique pour l'acquisition d'un véhicule adapté destiné à être utilisé par un agent de la Commune dans le cadre de son activité professionnelle. DIT que le plan de financement est le suivant. (Unanimité).

DEPENSES

Achat du véhicule 19.474,37 €

Total **19.474,37 €**

RECETTES

Aide du FIPHFP 10.000,00 €

Autofinancement 9.474,37 €

Total **19.474,37 €**

SOLLICITE le versement d'une subvention pour les travaux de rénovation du stade de football estimés à 128.520,54 €. ACCEPTE le plan de financement suivant : (Unanimité).

COUT DE L'OPERATION

Main courante 17.000,00 €

Espaces verts 2.340,00 €

Gazon en plaquage 18.600,00 €

Piste d'entraînement 16.722,00 €

Revêtement piste et entrée du stade.... 8.330,00 €

Arrosage automatique..... 5.850,00 €

Travaux de sécurisation busage
du fossé..... 32.678,54 €

Main d'œuvre (travaux en régie) 27.000,00 €

TOTAL H.T. **128.520,54 €**

T.V.A. * 19.898,03 €

TOTAL T.T.C. **148.418,57 €**

FINANCEMENT

DETR 33 % 42.412,00 €

CG 17 25 % 32.130,00 €

District FFF 8 % 10.282,00 €

Fonds propres 34 % 43 696,54 €

TOTAL **128.520,54 €**

* pas de TVA sur la main-d'oeuvre

SOLLICITE, au titre de l'année 2012, auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une participation, à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux, dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police, pour les travaux de sécurisation de la Route de la Fouasse, sur un linéaire de 1.675 mètres, pour un montant de travaux estimé à 17.500,00 € H.T. DIT que ces travaux seront réalisés en 2012. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir. (Unanimité).

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revalorisation des centres des petites communes de - 5.000 habitants pour les travaux d'extension et de rénovation de la mairie, à hauteur de 20 % du coût H.T. des travaux, estimés à 47.461 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant. (Unanimité).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
Agrandissement local des archives	13.378,00 €
Remplacement du chauffage et réfection de l'éclairage	25.083,00 €
Main d'œuvre (travaux en régie)	9.000,00 €
TOTAL H.T.	47.461,00 €
T.V.A. *	7.538,36 €
TOTAL T.T.C.	54.999,36 €

FINANCEMENT	%	MONTANT
CG 17	20 %	9.492,00 €
Fonds propres	80 %	37.968,80 €
TOTAL		47.461,00 €

* pas de TVA sur la main-d'oeuvre

SOLLICITE auprès du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention pour la réalisation d'un accès à l'Office de Tourisme pour les personnes à mobilité réduite, travaux estimés à 3.665,30 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant. (Unanimité).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
Création de la rampe	2.090,30 €
(fourniture de parpaings, de sable, de ciment, enduit et garde corps	
Main d'œuvre (travaux en régie)	1.575,00 €
TOTAL H.T.	3.665,30 €
T.V.A. *	409,70 €
TOTAL T.T.C.	4.075,00 €

FINANCEMENT	%	MONTANT
Conseil Régional.....	50 %	1.832,00 €
Fonds propres	50 %	1.833,30 €
TOTAL		3.665,30 €

* pas de TVA sur la main-d'oeuvre

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revalorisation des centres des petites communes de - 5.000 habitants, pour les travaux de rénovation des locaux de l'office de tourisme, à hauteur de 20 % du coût H.T., estimés à 53.789,56 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant. (Unanimité).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT
Honoraires architectes	3.750,00 €
Etude béton.....	2.500,00 €
Déplacement compteurs EDF	4.180,60 €
Agrandissement de l'accueil.....	16.671,25 €
Matériaux aménagement intérieur.....	16.722,41 €
Main d'œuvre (travaux en régie)	6.300,00 €
Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite	2.090,30 €
Main d'œuvre (travaux en régie)	1.575,00 €
TOTAL H.T.	53.789,56 €
T.V.A. *	8.999,25 €
TOTAL T.T.C.	62.788,81 €

FINANCEMENT	%	MONTANT
CG 17	20 %	10.758,00 €
Conseil Régional **	50 %	1.833,00 €
Fonds propres	77 %	41.198,56 €
TOTAL		53.789,56 €

* pas de TVA sur la main d'oeuvre

** Subvention du Conseil Régional uniquement sur la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite (3.665,30 € HT)

Séance du 13 mars 2012 (suite)

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention, dans le cadre du fonds d'aide départemental à l'habitat collectif public à loyer libre en milieu rural des petites communes de - 5.000 habitants, pour les travaux sur le bâtiment des logements sociaux rue de la Sablière afin de préserver le patrimoine communal et améliorer le confort des locataires, à hauteur de 20 % du coût H.T. des travaux, estimés à 24.241,93 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant. (Unanimité).

COÛT DE L'OPERATION	MONTANT
huisseries	16.601,00 €
ravalement de façade	2.915,93 €
main d'œuvre (travaux en régie)	4.725,00 €
TOTAL H.T.	24.241,93 €
T.V.A. *	4.751,42 €
TOTAL T.T.C.	28.993,35 €

FINANCEMENT	%	MONTANT
CG 17	20 %	4.848,00 €
Fonds propres	80 %	19.393,93 €
TOTAL		24.241,93 €

* pas de TVA sur la main d'œuvre

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention, au titre des travaux de grosses réparations dans les locaux scolaires du 1er degré pour les travaux ci-après décrits à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux :

- rehausse du portail et automatisation de l'ouverture : montant estimé.....4.765,88 € HT
- sécurisation de la plateforme du préau de la maternelle : montant estimé1.630,43 € HT
- mise aux normes des portes du restaurant scolaire2.622,00 € HT

ACCEPTE le plan de financement suivant. (Unanimité).

COÛT DE L'OPERATION	MONTANT
rehausse du portail et automatisation de l'ouverture	4.765,88 €
sécurisation de la plateforme du préau de la maternelle.....	1.630,43 €
mise aux normes des portes du restaurant scolaire	2.622,00 €
main d'œuvre (travaux en régie)	525,00 €
TOTAL H.T.	9.543,31 €
T.V.A. *	1.767,59 €
TOTAL T.T.C.	11.310,90 €

FINANCEMENT	%	MONTANT
CG 17	40 %	3.817,00 €
Fonds propres	60 %	5.726,31 €
TOTAL		9.543,31 €

* pas de TVA sur la main d'œuvre

FIXE ainsi qu'il suit le tarif pour la vente de pièges à frelons asiatiques (vespa velutina). (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
piège (à l'unité)	-	10,00 €

SOLLICITE, au titre de l'année 2012, auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du parking des plaisanciers au Port de Bonne-Anse pour un montant de travaux estimé à 41.806 € H.T.

DIT que ces travaux seront réalisés en 2012. (Unanimité).

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente Maritime une subvention au titre de la modernisation des infrastructures portuaires. (Unanimité).

- pour l'acquisition de bornes de service pour les pontons G et H
 ⇒ 30 % du montant estimé à 12.000 € H.T.
- pour l'acquisition de 6 ml pontons supplémentaires
 ⇒ 25 % du montant estimé 10.670,00 € H.T.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention, au titre du plan de gestion environnemental portuaire, pour l'aménagement du parking des plaisanciers, pour répondre aux exigences environnementales et notamment récupérer les eaux pluviales, pour un montant de travaux estimé à 41.806 € H.T. (Unanimité).

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente Maritime une subvention à hauteur de 70 % du montant H.T. des travaux pour la sécurisation de la digue, estimés à 12.542 € H.T., dans le cadre du programme de défense contre la mer pour l'année 2012. (Unanimité).

ABROGE sa délibération du 24 mai 2011 relative à la cession de la parcelle privée communale cadastrée section AA 459, sise rue Henri Erable, à la SARL CREA'STYL représentée par Mme LE GOVIC Christelle. (Unanimité).

DÉCIDE de céder la parcelle privée communale cadastrée section AA n°459 d'une superficie de 252 m² à M. Hervé PINEAU. INDIQUE que le prix de vente est fixé à 160 €/m². PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir une bande de terrain non bâti d'une superficie d'environ 5 m², issue de la parcelle cadastrée section AE 331, appartenant à M. Gérard Brisson-Goulvant pour le prix de un Euro (1 €). PRÉCISE que l'acte sera dressé en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir une bande de terrain non bâti d'une superficie d'environ 23 m², issue de la parcelle cadastrée section AI 161, appartenant à Mme Catherine Joubert pour le prix de 40 €/m² PRÉCISE que l'acte sera dressé en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir une bande de terrain non bâti d'une superficie de 7 m², issue de la parcelle cadastrée section AI 152, appartenant à M. Rudy Garestier pour le prix de un Euro (1 €). PRÉCISE que l'acte sera dressé en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir une bande de terrain non bâti d'une superficie de 12 m², issue de la parcelle cadastrée section AI 157, appartenant à l'indivision Joubert au prix de 240 €. PRÉCISE que l'acte sera dressé en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. INDIQUE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitres 011 et 21. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir gratuitement deux bandes de terrain non bâti d'une superficie de 1 m², l'une issue de la parcelle cadastrée section AI 357, et l'autre d'une superficie de 3 m², issue de la parcelle cadastrée section AI 359, le tout appartenant à l'indivision Marcou et telles que définies sur le plan annexé à la présente. CHARGE l'étude de Maître Laborde, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la

Séance du 13 mars 2012 (suite)

charge de la Commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (Unanimité).

APPROUVE dans son ensemble le contenu du projet du plan communal de sauvegarde soumis à son examen et qui intègre l'ensemble des risques particuliers auxquels la Commune est confrontée. INVITE le Maire à rendre exécutoire, par voie d'arrêté municipal, le plan communal de sauvegarde des Mathes qui sera publié et transmis aux services de la préfecture de Charente Maritime. (Unanimité).

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les communes membres de la C.A.R.A. pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et de marchés de travaux relatifs à la mise en accessibilité des arrêts du réseau de transport « cara'bus ». ACCEPTE les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la C.A.R.A. comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à signer et exécuter, au nom et pour le compte de tous les membres du groupement, le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux, étant entendu que la commission d'appel d'offres élira en son sein un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la C.A.O. constitutive du groupement. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes. Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, DÉSIGNE M. Jahiel Pierre (19 voix) pour représenter la Commune au comité de suivi du groupement de commandes intégré. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné l'affaire diverse suivante :

A) Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Dans l'attente de l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal souhaite lancer une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols telle que la réglementation l'y autorise. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, et le registre permettant au public de formuler ses observations seront tenus à disposition du public entre le 9 avril et le 9 mai 2012. La modification simplifiée sera ensuite adoptée par délibération motivée du Conseil Municipal.

Séance du 28 mars 2012

Monsieur le Maire précise que le Conseil se réunit pour la 3ème fois concernant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme, procédure commencée depuis 6 ans maintenant. Il tient à préciser que le budget consacré à cette révision s'élève aujourd'hui à 100.000 € et qu'il espère, enfin, que le nouveau P.L.U. pourra être approuvé prochainement. Il tient à rappeler qu'au cours de ces 3 années, le Conseil Municipal a consenti d'importantes concessions suite aux exigences des services de l'Etat et il tient à rappeler l'importance à maintenir l'économie de la Commune et garantir son devenir.

Après présentation par M. Le Mancq, du bureau d'études paysages de l'ouest, des modifications apportées à ce 3ème arrêt de Plan Local d'Urbanisme,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, rappelant les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire de la commune de LES MATHES et les principales options, orientations et règles que contient le PLU, vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L123-1 à L123-20, articles R123-1 à R123-14 et articles R123-15 à R123-25, L300-2, vu la délibération du conseil municipal en date du 3 août 2006 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et fixant les modalités de la concertation, vu le débat qui s'est tenu en séance du conseil municipal du 26 janvier 2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, vu la concertation qui a été faite sur l'élaboration du PLU, notamment :

- la tenue depuis le 3 août 2006 d'un cahier en mairie offrant la possibilité à la population de consigner des observations et suggestions écrites,
- les cinq réunions publiques des 3 avril 2007, 19 juin 2008, 13 novembre 2008, 20 juillet 2010

- et 28 février 2012 dont l'information s'est faite notamment par parutions dans le journal Sud-Ouest et sur les panneaux d'affichage municipaux,
- la présence régulière d'un projet de « plan de zonage » dans le hall de la mairie depuis le 19 juin 2008 plusieurs fois actualisé,
- les articles concernant la révision du PLU diffusés dans le bulletin municipal d'information,
- les trois réunions avec l'ensemble des personnes publiques associées mentionnées aux articles L121-4 et L123-6 du code de l'urbanisme : les jeudi 15 mars 2007, jeudi 19 juin 2008 et mardi 20 juillet 2010,
- les 5 réunions avec les services de l'Etat : jeudi 7 février 2008, mardi 7 octobre 2008, mercredi 21 janvier 2009, vendredi 17 juillet 2009, mardi 1er décembre 2009,
- la réunion avec la chambre d'agriculture du mercredi 8 octobre 2008,
- la réunion avec les services de l'Etat et le « collectif » des associations Nature En Pays d'Arvert (Natvert), le marais doux de La Tremblade (ASCO), APROMARAIS et L'Huître Pédagogique, du mardi 7 septembre 2010,
- l'enquête publique relative au projet de PLU arrêté le 11 janvier 2011 et retiré le 26 janvier 2012, qui s'est déroulée du 16 août 2011 au 16 septembre 2011, et le rapport du commissaire enquêteur afférent ;

considérant l'ensemble des éléments recueillis lors de ladite concertation dont :

- les demandes individuelles exprimées pour l'extension de certaines activités au regard des besoins,
- les remarques exprimées par le collectif des associations partant sur la préservation de la cohérence hydraulique des marais,
- les demandes individuelles exprimées pour des classements de terrains en zone constructible analysées par la commission de travail

Le bilan de cette concertation a mis en avant un débat sur la nécessité de préservation des milieux naturels et des cohérences hydrauliques, et sur les projets et les besoins d'extension d'activités existantes. Ces débats ont eu lieu en commission d'urbanisme et lors de réunions de travail avec les membres du conseil municipal, en prenant compte du cadre réglementaire et législatif en vigueur. Il a également été souligné la cohérence du projet de PLU au regard de l'Intérêt Général et de la volonté affirmée du conseil municipal de construire un projet de PLU en cohérence avec l'importance du patrimoine naturel du territoire. Le bilan de cette concertation est que le projet de PLU proposé intègre les débats locaux au regard du maintien de la cohérence du projet de PLU, attendu que 67 réunions de travail ou de concertation se sont déroulées depuis le 3 août 2006 et ont permis d'examiner et de prendre en compte, au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU, les éléments recueillis lors de ladite concertation, considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis aux personnes publiques mentionnées aux articles L121-4 et L123-6 du code de l'urbanisme, DÉCIDE de tirer le bilan de la concertation en application du sixième alinéa de l'article L300-2 du code de l'urbanisme DÉCIDE d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de LES MATHES tel qu'il est annexé à la présente DÉCIDE de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme arrêté et la présente délibération :

- au Préfet,
- aux services de l'État associés à la révision du PLU,
- aux personnes publiques associées autre que l'État : l'Agglomération Royan Atlantique, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des Métiers, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Centre National de la Propriété Forestière, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Délégation Régionale au Tourisme, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, la section régionale conchylicole
- aux Maires des communes limitrophes,
- aux personnes publiques consultées qui en font la demande,
- aux Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en font la demande,
- aux Présidents d'associations agréées qui en font la demande.

PRÉCISE que conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. PRÉCISE que conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet, tel qu'arrêté par le Conseil municipal est tenu à la disposition du public en mairie aux heures d'ouvertures habituelles. (15 voix pour : R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, M. Joubert, M. Dupin, N. Nicolle, M. Bertin, A. Siess – 1 voix contre : P. Gadreau).

Séance du 2 mai 2012

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché à bons de commande pour les travaux de voirie et d'aménagements divers, pour un montant annuel de commande minimum de 100.000 € H.T., et tout document à intervenir, après avoir respecté le délai d'au moins seize jours, à partir de la date de notification des entreprises non retenues, prévu à l'article 80 du Code des marchés publics. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné l'affaire diverse suivante :

A) Implantation de la signalétique sur la Vélodyssée

La Vélodyssée, ou véloroute atlantique, est la partie française de l'Eurovéloroute n°1 qui s'étend de la Norvège au Portugal et reliera, à partir du 30 juin 2012, Roscoff à Hendaye, soit plus de 1.200 km d'itinéraire aisé, sécurisé, balisé et jalonné d'étapes touristiques majeures.

Ce projet, initié dans le cadre de la politique européenne et nationale des véloroutes et voies vertes, représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France. Sa clientèle est en constante augmentation sur le territoire national, avec plus d'un million de touristes dont une forte proportion d'étrangers, une dépense moyenne par jour du double de la moyenne du touriste en France et des retombées économiques estimées à environ 80.000 €/km d'itinéraire aménagé et par an.

En Charente-Maritime, l'itinéraire de la Vélodyssée, en provenance de la Vendée, ira du Pont du Brault (Charron) à l'embarcadère du bac de la Gironde à Royan, soit 150 km, et traversera notre Commune.

Compte tenu du caractère départemental et national de l'opération, la maîtrise d'ouvrage et le financement d'une signalétique spécifique qui va être mise en place, seront supportés par le Département. Le Conseil Général a sollicité la Commune pour l'implantation de cette signalétique qui devra être en place le 30 juin prochain.

B) Audit sur l'emploi sur le territoire communal

L'Office de tourisme a diligenté un audit afin de recenser le nombre d'emplois, par catégorie (à l'année et saisonnier), sur le territoire communal. Les chiffres suivants sont présentés par M. Amsellem :

- 217 retours des questionnaires sur 227 entreprises consultées et existantes sur la Commune. Parmi ces 227 entreprises 200 sont des entreprises individuelles. Quelques entreprises « ultra-saisonnnières » n'ayant pas encore commencé leur activité seront contactées dès leur arrivée.
- 517 emplois à l'année, 2.020 salariés en juillet et août, 1.000 salariés font des saisons de 7 mois.

Ces données permettent d'apprécier mieux l'activité économique sur la Commune et fournissent des renseignements utiles dans le cadre de l'instruction de certains projets comme le Plan de Déplacement Urbain.

C) Projet de construction d'une usine de méthanisation

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.) a pour projet la construction d'une usine de méthanisation sur la Palmyre. L'objectif est de valoriser, en les transformant en chaleur directe, en gaz ou en électricité, les 30.000 tonnes de déchets verts collectés sur le territoire chaque année, mais aussi les déjections animales générées par la présence permanente de 200 chevaux de course à l'hippodrome des Mathes et des 1.600 animaux du zoo de la Palmyre.

M. Tallieu, Président de la C.A.R.A., a sollicité récemment Monsieur le Maire afin de trouver un terrain d'une superficie d'environ 1 ha, proche de l'hippodrome et éloigné de 5 km maximum du zoo. L'idée de l'emplacement actuel des ateliers municipaux a même été évoquée par M. Tallieu qui s'engage à leur reconstruction.

Le Conseil Municipal souligne qu'il n'a pas été saisi officiellement par le Président de la C.A.R.A. de ce sujet et souhaite, afin d'étudier cette proposition et mesurer les aspects réglementaires et de santé publique, que la C.A.R.A. transmette un dossier complet de ce projet avant de se prononcer sur les risques de sécurité publique, olfactifs et esthétiques de ce projet.

Séance du 12 juin 2012

ATTRIBUE à l'Office de Tourisme de La Palmyre-Les Mathes une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la Pink Sailing, première éco-manifestation nautique 100% femmes de la région Poitou-Charentes. (Unanimité).

FIXE ainsi qu'il suit, du 1er juillet 2012 au 31 août 2012, le tarif d'occupation du domaine public - parking de l'Office de Tourisme, pour les animations de bienvenue. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Occupation du domaine public montant forfaitaire pour la période du 01/07/2012 au 31/08/2012 (dans la limite d'une superficie d'environ 12 m ²)	-	100 €

ACCEPTTE le dispositif mis en place par le Conseil Général de la Charente-Maritime pour favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal et SOLLICITE l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 € ou 220 € par nid selon la technique employée. DÉCIDE de se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir. (Unanimité).

SOLLICITE le surclassement démographique de la commune des Mathes dans la catégorie des villes de 40.000 à 80.000 habitants. APPROUVE le dossier de demande de surclassement démographique annexé à la présente délibération AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette demande. (Unanimité).

APPROUVE la modification simplifiée du POS. PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois au moins, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, avec précision du lieu où le dossier peut être consulté : en mairie des Mathes. PRECISE que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du POS seront exécutoires à compter de la transmission au représentant de l'État et après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées. (17 voix pour : R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, A.M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 abstention : P. Gadreau)

PREND ACTE du rapport 2011 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le Maire sur le réseau de transports Cara'bus. (Unanimité).



Travaux dans la commune

Travaux de rénovation et d'extension de la base nautique

Coût des travaux : 800.748,09 €

Subventions obtenues : Conseil Régional = 35.000 €

Etat/D.G.E. = 80.000 €

Conseil Général = 45.750 €

Total subventions = 160.750 €



Nouvelles sanisettes

2 nouvelles sanisettes ont été installées aux Pins de Cordouan et Allée des Gannes pour un montant respectif de 57.361,80 € et 74.194,33 € portant à 11 le nombre de ces équipements sur le territoire communal.



**SANISETTES
PINS DE
CORDOUAN**



**SANISETTES
ALLÉE DES
GANNES**

Nouveauté

Le logo de la Commune réalisé par les services techniques municipaux parking Aunis/Saintonge.



Budget

1^{er} trimestre 2012
 Achèvement
 des travaux du
 Palmyr Atlantic Voile

800 000 €
 sur 2 exercices



Budget 2012

RÉSULTATS 2011

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 185 230,26 €	5 143 024,45 €	2 718 778,94 €	2 875 567,26 €
excédent de l'année 2011 957 794,19 €		excédent de l'année 2011 156 788,32 €	
excédent antérieur 480 607,01 €		déficit antérieur -761 891,67 €	
Excédent de fonctionnement reporté pour 2012 443 401,20 €	Affectation de résultat en section d'investissement 995 000,00 €	Déficit d'investissement reporté pour 2012 -605 103,35 €	

LE BUDGET PRIMITIF 2012

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C.C.A.S.	33 886 €	33 886 €	-	-
PORT DE BONNE ANSE	265 919 €	265 919 €	418 531 €	418 531 €
COMMUNE	5 325 944 €	5 325 944 €	5 311 400 €	5 311 400 €
TOTAL PAR SECTION	5 625 749 €	5 625 749 €	5 729 930 €	5 729 930 €

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. **acte de prévision**: il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. **acte d'autorisation**: c'est l'acte juridique par lequel le Maire (organe exécutif de la Commune) autorise les engagements de dépenses et consent à encaisser les recettes totales par le Conseil Municipal.

La fiscalité Locale 2012

Le Conseil Municipal a décidé d'une revalorisation de 1%

Taxe Habitation
5,90 %
Taxe Foncier Bâti
11,18 %
Taxe Foncier Non Bâti
11,11 %

La Commune pratique les taux les plus bas tant au niveau du canton qu'au niveau du département

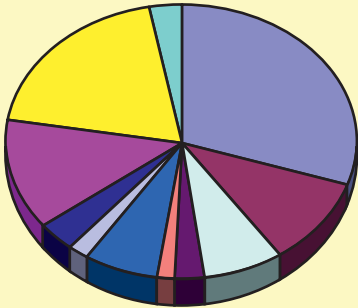
Taux moyens de la fiscalité cantonale 2012

Taxe Habitation
11,30 %
Taxe Foncier Bâti
18,97 %
Taxe Foncier Non Bâti
50,11 %

Taux moyens de la fiscalité départementale 2011

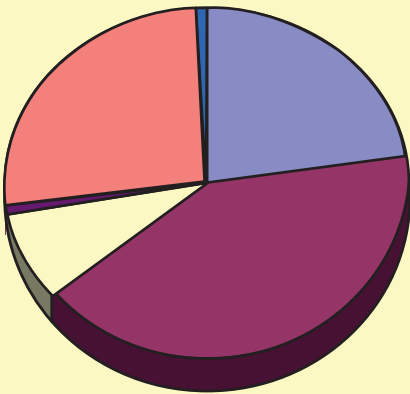
Taxe Habitation
20,33 %
Taxe Foncier Bâti
25,03 %
Taxe Foncier Non Bâti
53,39 %

Investissement 2012



■ voirie - 1 419 192 €
■ éclairage public/réseaux - 481 644 €
□ littoral côtier - 15 000 €
□ bâtiments - 342 955 €
■ espaces verts - 131 500 €
■ aménagements urbains - 77 700 €
■ matériel - 317 930 €
■ urbanisme et affaires foncières - 90 000 €
■ autres dépenses - 178 777 €
■ déficit antérieur - 605 103 €
■ restes à réaliser 2011 - 908 595 €
■ dépenses imprévues - 147 310 €

Fonctionnement 2012



■ charges à caractère générale - 1 175 940 €
■ charges de personnel titulaires et non-titulaires - 2 187 250 €
□ autres charges de gestion courante - 434 200 €
□ autres charges financières ou exceptionnelles - 6 800 €
■ dotation aux amortissements - 42 439 €
■ virement à la section d'investissement - 1 374 941 €
■ dépenses imprévues - 36 899 €

Nos orientations :

- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des mathérons et des palmyriens et recevoir nos nombreux touristes dans les meilleures conditions.
- Maintenir des taux d'imposition des trois taxes faibles.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Autofinancer les investissements.
- Zéro dette.

Le Fonctionnement

Un budget équilibré à 5 325 944 € tant en recettes qu'en dépenses.

Côté recettes : les impôts et les taxes représentent 25 % de nos recettes et les dotations de l'Etat 40 %. La taxe de séjour abonde nos recettes à hauteur de 10 % ainsi que les revenus des immeubles et autres occupations du domaine public.

Côté dépenses : les charges de personnel sont maintenues à 50 %, les charges générales d'entretien représentent 22 % des dépenses, l'aide aux associations représente une dépense de 5,50 %.

L'investissement

Un budget équilibré à 5 311 400 € tant en recettes qu'en dépenses, auxquels s'ajoute un report de 908 595 € de travaux engagés en 2011 et se terminant en 2012.

Les recettes sont constituées principalement par le retour sur TVA des travaux réalisés en 2011 (330 000 €), par la taxe d'aménagement (305 000 €), par des subventions attendues (245 670 €), par la vente de l'hippodrome (870 000 €) et par l'autofinancement d'un montant de 1 374 941 €.

Budget



Projets 2012

Voirie : 1 419 192 €

dont :

- les Trémières (1ère tranche) 306 000 €
- voirie ZAC de Cordouan 85 175 €
- avenue de l'Atlantique 106 000 €
- résidence les Sourdonnettes 205 715 €
- rue Chararol 151 232 €
- chemin des 3 Coups 60 000 €
- rue de la Sablière 223 000 €
- rue des Ecoles 40 000 €
- accessibilité des arrêts de bus 20 000 €

Réseaux et éclairage public : 481 644 €

dont :

- rue Bergeronnettes / Bois Caillaud 54 850 €
- piste cyclable Point Sublime 28 000 €
- impasse des Gannes 22 000 €
- rue Traversière 29 000 €
- modification éclairage public pour économies d'énergie 291 900 €

Espaces Verts : 131 500 €

dont :

- réfection du stade de football 125 000 €

Urbanisme et affaires foncières : 75 000 €

Bâtiments : 342 955 €

dont :

- club de voile : solde 2012 : 89 020 €
- office de tourisme 54 985 €
- local chemin du Périgord 54 850 €
- mairie 49 000 €
- écoles 15 800 €

Mobiliers urbains : 77 700 €

dont :

- panneau d'infos 15 000 €
- panneaux cimetière 2 800 €
- panneaux de rues 10 000 €
- panneaux de signalisation 7 000 €
- renouvellement poubelles 10 000 €
- illumination de Noël 10 000 €
- radar de vitesse pédagogique 4 000 €

Matériel : 312 430 €

dont :

- 1 véhicule police municipale 20 000 €
- 1 balayeuse de voirie 140 000 €
- 1 compacteur 27 000 €
- 1 tondeuse 27 200 €
- 1 véhicule utilitaire 22 000 €
- 2 groupes électrogènes 38 000 €



Les situations barométriques sont dans l'ensemble restées calmes au cours de l'hiver 2011 et du printemps 2012. Quelques coups de vents n'ont que peu modifié les passes de Bonne Anse. Ainsi l'accès ou la sortie au port sont à peu de chose près identiques à l'an dernier pour le transit des bateaux.

Les bancs de sable se situent à quelque chose près aux mêmes endroits et avec la même profondeur. Toutefois, une petite exception doit être faite aux environs des deux premières bouées de sortie. Un dépôt de vase et de sable, produit par le rejet du dragage, obstrue quelque peu le passage. Les agents de la capitainerie situeront facilement cet endroit pour les marins qui en feraient la demande.

Il est à signaler également le rapprochement du chenal principal d'accès au port de la zone de baignade de la Palmyre, celle-ci étant définie par des bouées jaunes. Donc prendre garde à ralentir les engins nautiques et surtout à ne pas y pénétrer.

Le dragage : enfin est réalisé !... Durant le premier trimestre 2012, le dragage du port a eu lieu, certes avec quelques imperfections... Celles-ci sont dues à l'encombrement de la drague qui n'a pu travailler correctement dans toutes les parties du port. En revanche, elle nous a laissé au point de rejet (voir plus avant dans le texte) plusieurs dépôts de vase et de sable pour lesquels nous vou-

drions bien qu'ils soient pris en compte pour leur disparition par le maître d'œuvre, c'est-à-dire le Conseil Général de la Charente-Maritime.

Les plages : leur implantation est pratiquement la même qu'en 2011. Cependant, il faut avoir une attention particulière pour la baignade ! En effet, des courants forts lors des marées montantes et descendantes sont présents en bordure de plage, donc prudence pour les petits mais aussi pour les grands qui aiment la baignade.

La plage pourrait, à un moment ou à un autre, être interdite à la baignade, si l'Agence Régionale de Santé nous indiquait une pollution par *Escherichia coli* ou entérocoque. Des prélèvements d'eau de mer ont lieu 2 à 3 fois par mois, en saison, sur toutes nos plages. Les suivis d'analyses sanitaires nous sont communiqués et publiés au public dans les panneaux du bord de mer.

Les déjections des chevaux et des chiens sont porteurs de ces bactéries, aussi chevaux et « toutous » sont-ils interdits sur les plages, et ceci du mois d'avril au mois de septembre.

A tous bonnes vacances et bon vent !

Guy SPITÉRI

Responsable du Port et des Plages



Les Mathes, station de tourisme



La Commune des Mathes a obtenu après plus d'un an d'attente et la transmission d'un dossier conséquent avec de nombreux compléments demandés, son classement comme station de tourisme (décret du 23 avril 2012). Ce classement est valable 12 ans. Nous sommes la troisième commune dans le Département, avec Vaux-sur-Mer et Rivedoux, à avoir obtenu ce nouveau classement. Récemment Royan a également été labellisée.

Un nouveau lieu de vie aux Mathes : les Sourdonnettes



Le 28 mars dernier, de nouveaux locataires, pour la plupart déjà mathérons, ont pris possession du nouveau parc de logements locatifs dénommé "Les Sourdonnettes", et comportant 14 logements à ossature bois (6 T4 individuels en duplex, 4 T3 individuels de plain pied, 2 T3 individuels superposés situés en rez-de-chaussée, et 2 T2 situés au-dessus des T3 avec accès indépendant).

Dans l'esprit d'une conception bioclimatique, tous les logements ont été orientés avec les pièces de vie au sud afin de bénéficier largement de l'ensoleillement et répondre aux critères écologiques relatifs à l'économie d'énergie. Ils bénéficient d'une attention particulière afin d'améliorer le confort spatial, mais aussi familial. Ainsi, chaque logement dispose de 2 places de stationnement, d'un cellier, d'une terrasse, et chaque jardin dispose d'un abri.

Ce programme a été réalisé en partenariat avec la Société d'Economie Mixte Immobilière de Saintonge (S.E.M.I.S.) et avec l'aide du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Commune ayant mis à disposition gratuitement le foncier de 5.000 m² et ayant supporté le coût de la réalisation des voiries, réseaux divers et espaces verts communs.

La participation communale totale s'élève à 705.000 €.

Souhaitons à ces nouveaux locataires une occupation paisible de ce nouveau type d'habitat !



Concours des maisons et jardins fleuris

Pour la troisième année consécutive, la Commune a organisé, le 15 juin dernier, le concours des maisons et jardins fleuris. 12 administrés ont participé à ce concours dont l'objectif est de favoriser l'embellissement et le fleurissement de la Commune, en complétant l'effort réalisé par la Municipalité, afin d'offrir aux Mathéronnes et Mathérons, ainsi qu'aux Palmyriennes et Palmyriens, un cadre de vie encore plus agréable à l'œil et faire des Mathes-la Palmyre, une Commune où il fait bon vivre.

Les lauréats ayant réalisé un fleurissement harmonieux, original, de qualité et parfaitement entretenu, ont été reçus le 22 juin, en mairie, pour la remise des prix autour du pot de l'amitié :



1er prix – d'une valeur de 100 € (il ne pourra être attribué que 3 fois consécutives à un même concurrent, lequel sera ensuite classé « hors concours ») : M. POWROZNIK Michel – 16, Avenue Chopin



Palmarès



3ème prix – d'une valeur de 25 € :
Mme BIGOT Nicole – 2bis rue du Sentier du Moulin



2ème prix – d'une valeur de 50 € :
Mme RIMBAULT Josette – 15 Avenue Chopin



Un **prix spécial du jury** a également été décerné à Mme Anna Morelli 1, Avenue de la Coubre à la Palmyre

Des prix de consolation ont également été remis à chaque participant autour d'un apéritif offert par la Municipalité.

Autres participants :

- BARBET Noëlla - 3c rue Cosme Béchet
- PORTERE Jacques - 10, Allée des Vanneaux
- MAUDET Liliane - 46, rue Léon Nicolle
- ANJARD Claude - 15, Avenue Hector Berlioz
- FREYARD Jean-Pierre - 9, Chemin des 3 coups
- GOUINEAU René - 33, rue Henri Erable
- MAZAUD Claude - 6, Chemin des 3 coups
- MILLET Anne-Marie - 1, Allée de Moëze

Infos plages SAISON 2012 Surveillance des baignades



PLAGE DE LA PALMYRE – LE CLAPET (6 sauveteurs)

Du 16 juin au 2 septembre 2012

De 11 heures à 18 heures 30



PLAGE DES PINS DE CORDOUAN (10 sauveteurs)

Du 16 juin au 9 septembre 2012

De 11 heures à 18 heures 30



Port et chenaux

Pour tout véhicule à moteur, la vitesse est réglementée à 3 nœuds dans le port et les chenaux.

La pratique du ski nautique est interdite dans la baie de Bonne Anse et à moins de 300 mètres du rivage.

Chiens et chevaux

Pour des raisons sanitaires qui pourraient conduire à la fermeture de nos plages si les résultats d'analyse des eaux étaient mauvais, l'accès aux plages et dans les dunes avec des chiens ou des chevaux est interdit, du 1er avril au 30 septembre, entre la limite avec St-Palais-Sur-Mer et le chemin des Corsaires.

Cependant les chiens tenus en laisse ainsi que les chevaux sont autorisés toute l'année entre le chemin des Corsaires et la limite avec la commune de La Tremblade.

Naturisme

« La pratique du naturisme est réglementée, veillez à respecter la zone qui y est réservée ».

Cette pratique est autorisée sur la portion de la plage de La Lède entre la ligne 12 et la ligne 13 jusqu'à la limite avec la commune de Saint-Palais-Sur-Mer.

Cette zone sera matérialisée par des panneaux de signalisation.

(Les comportements portant atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs sont interdits et donneront lieu à des poursuites).

Pêche

Tout type de pêche est interdit dans le port et ses chenaux.

Le ramassage des palourdes est autorisé, dans la baie de Bonne Anse conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, affiché à proximité des lieux de pêche.

Plages et abords

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons qu'il est interdit :

- D'allumer des feux de jour comme de nuit sur toutes les plages de la commune.
- D'abandonner des verres vides ou brisés.
- De circuler sur les plages et les voies d'accès réservées aux secours, avec un engin à moteur.
- De grimper ou circuler sur les dunes (risques d'éboulements).

NUMÉROS D'APPEL EN CAS D'ACCIDENT

SAMU	15
Police-secours	17
Pompiers	18
Secours	112
Gendarmerie de La Palmyre (juillet et août)	17 ou 05.46.22.52.25
Centre anti poison de bordeaux	05.56.96.40.80

Urbanisme

RAPPEL

L'édification d'une clôture (grillage, mur, etc...) est soumise à déclaration préalable en mairie et doit respecter les règles du Plan d'Occupation des Sols (POS).

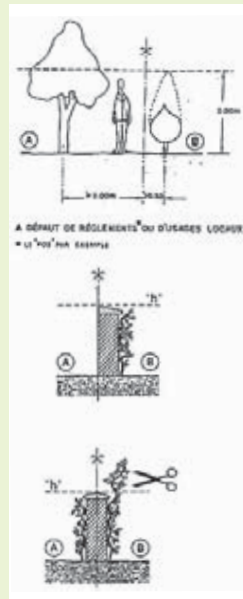
Pour savoir quelles sont les pièces à fournir et les hauteurs à respecter, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service urbanisme de la mairie, aux heures de permanence prévues à cet effet (le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30).

Nous rappelons que dans tous les cas, l'utilisation de brandes est interdite sur tout le territoire communal pour des raisons de sécurité contre le risque d'incendie.

En règle générale, les plantations doivent elles aussi respecter certaines règles de distances et de hauteurs régies par le code civil (articles 671, 672 et 673).

Ce que dit la loi :

- Les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 m doivent être plantés à au moins 2 m de la propriété voisine.
- Les plantations d'une hauteur inférieure doivent être distantes d'au moins 50 cm du terrain voisin.

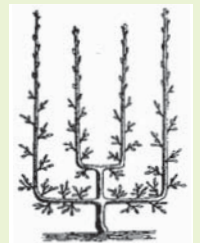


- Si un mur sépare les 2 propriétés, le propriétaire auquel il appartient peut planter en **espalier** contre le mur sans respecter les distances réglementaires si les plantations ne dépassent pas la crête du mur.

- Si le mur est mitoyen, les deux propriétaires du mur peuvent planter en **espalier**.

Qu'est-ce que c'est?

On parle de forme de "plein vent" lorsque la forme de l'arbre conserve un certain naturel, avec un tronc plus ou moins long (haute-tige ou demi-tige) couronné d'une tête arrondie formée par les rameaux.



A l'inverse, on désignera sous l'appellation "forme dirigée" une taille d'arbre conduite avec précision au fil des ans pour conserver un aspect spécifique et non spontané, comme un cordon, un "U", un éventail. Bien souvent, ces formes sont "conduites" contre un mur, que l'on désigne alors sous le nom d'espalier.

Pensez à tailler vos haies !



Ces règles s'appliquent également pour les plantations situées le long des limites avec le domaine public.

Par ailleurs, les haies vives qui doublent les clôtures grillagées le long des emprises publiques doivent être régulièrement taillées de façon à ne pas déborder et laisser libre la circulation aux usagers de la voie publique.

Comment calculer les distances ?

La hauteur de l'arbre se calcule de son pied à son sommet.

La distance de plantation se calcule du centre de l'arbre à la limite séparative des 2 propriétés et au niveau du sol, même si l'arbre n'est pas droit. Si cette limite est un mur, la distance se calcule à partir :

- Du milieu du mur si le mur est mitoyen.
- Du mur si ce dernier appartient au voisin.
- De la limite séparative si le mur appartient au propriétaire de l'arbre.

En pratique

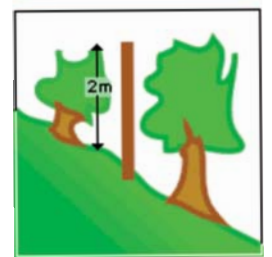
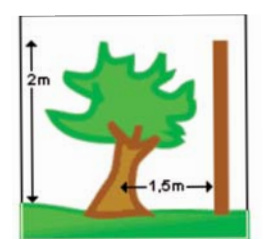
1. Si le terrain est en pente, les hauteurs des arbres peuvent ne pas être les mêmes et celui planté en aval peut éventuellement dépasser les 2 m.
2. Un voisin peut demander l'arrachage ou l'élagage d'un arbre dont les distances de plantation ne sont pas respectées. Le choix entre ces 2 solutions revient au propriétaire de l'arbre, sauf si la distance de plantation est inférieure à 50 cm, auquel cas il faudra l'arracher.

3. Un voisin peut aussi demander à ce que soient coupées les branches qui débordent dans sa propriété, sans être obligé de prouver qu'il y a préjudice.

Important : il n'a pas le droit de les couper lui-même. Il doit demander au propriétaire de l'arbre de procéder et en cas de refus de ce dernier, s'adresser à la juridiction de proximité pour que la coupe soit ordonnée, au besoin sous astreinte.

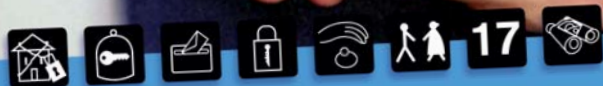
4. Un voisin est en revanche autorisé à couper, sans l'autorisation du propriétaire et sans l'avertir, les racines qui empiètent dans sa propriété.

5. Un voisin peut s'approprier les fruits qui tombent dans sa propriété.



Prévention des cambriolages

Ne pas jeter sur la voie publique



Adoptons les bons réflexes

Gendarmerie nationale



De nombreux cambriolages sont commis dans la journée, lorsque vous êtes au travail, pendant que vous allez faire vos courses, ou lorsque vous partez en vacances... Être victime d'un cambriolage, cela n'arrive pas qu'aux autres et quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas tenter les voleurs et de protéger votre habitation.

Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de la Charente Maritime

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : www.laposte.fr



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

Concernant la vigilance



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.



→ J'adopte une "vigilance citoyenne" : j'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.



ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES RESULTATS DE LA COMMUNE

DIMANCHE 22 AVRIL 2012 - 1er tour

INSCRITS : 1599

VOTANTS : 1309

EXPRIMES : 1290

N° 1 : Mme Eva JOLY	24	1,9 %
N° 2 : Mme Marine LE PEN	257	19,9 %
N° 3 : M. Nicolas SARKOZY	494	38,3 %
N° 4 : M. Jean-Luc MÉLENCHON	93	7,2 %
N° 5 : M. Philippe POUTOU	9	0,7 %
N° 6 : Mme Nathalie ARTHAUD	6	0,5 %
N° 7 : M. Jacques CHEMINADE	1	0,1 %
N° 8 : M. François BAYROU	108	8,4 %
N° 9 : M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	23	1,8 %
N° 10 : M. François HOLLANDE	275	21,3 %

DIMANCHE 6 MAI 2012 - 2ème tour

INSCRITS : 1600

VOTANTS : 1346

EXPRIMES : 1290

N° 1 : M. François HOLLANDE	501	38,8 %
N° 2 : M. Nicolas SARKOZY	789	61,2 %

ELECTIONS LEGISLATIVES RESULTATS DE LA COMMUNE

DIMANCHE 10 JUIN 2012 - 1er tour

INSCRITS : 1595

VOTANTS : 988

EXPRIMES : 976

N° 1 : M. Didier QUENTIN	473	48,5 %
N° 2 : Mme Sylvie MOREAU	8	0,8 %
N° 3 : Mme Pascale LEQUEUX	4	0,4 %
N° 4 : M. Jacques GUIARD	30	3,1 %
N° 5 : Mme Anne BERNON	4	0,4 %
N° 6 : M. Michel RENAULT	13	1,3 %
N° 7 : Mme Laurence MARCILLAUD	17	1,7 %
N° 8 : M. Jean-Marc de LACOSTE LAREYMONDIE	126	12,9 %
N° 9 : M. Pascal FERCHAUD	301	30,8 %

DIMANCHE 17 JUIN 2012 - 2ème tour

INSCRITS : 1595

VOTANTS : 969

EXPRIMES : 942

N° 1 : M. Didier QUENTIN	565	60 %
N° 2 : M. Pascal FERCHAUD	377	40 %

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE POITIERS
BP 647 86023 POITIERS Cedex - 05 49 00 24 69

INFOS SERVICE NATIONAL

Rappel "E-recensement"

A l'initiative de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) et du ministère de la Défense (SGA - secrétariat général pour l'administration), l'administration électronique se développe et il était important que le **recensement citoyen** qui est souvent le premier contact des jeunes avec l'administration, puisse aussi se faire en ligne.

Disponible 24h/24, 7 jours/7, la procédure est sim-

ple et gratuite. Il suffit de créer un compte sur "**mon.service-public.fr**" pour accéder à la démarche "recensement citoyen obligatoire", puis de numériser les documents demandés (pièce d'identité et livret de famille). La personne reçoit l'attestation de recensement directement dans son espace confidentiel sur "**mon.service-public.fr**".

Je vous rappelle qu'il n'y a aucune obligation à souscrire à cette démarche.

En effet, c'est une possibilité de plus offerte aux jeunes : celui-ci peut se faire recenser soit en mairie, soit en ligne sur le site, "**mon.service-public.fr**".

Vos projets de construction...



Vous voulez rénover votre maison, vous avez un projet de construction ? Adressez-vous à l'Espace Info Energie de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

Créé en mai 2009 avec le soutien de l'ADEME* et du Conseil Régional Poitou-Charentes, c'est un lieu de conseils indépendants et gratuits pour vous aiguiller vers des solutions énergétiques adaptées à vos besoins.

Ainsi, vous aurez :

- ✓ Existe-t-il des aides financières ?
- ✓ Ma facture d'énergie est-elle trop élevée ?
- ✓ Ma maison est-elle vraiment bien isolée ?
- ✓ Quel chauffage serait le plus pertinent ?
- ✓ Quelles sont les normes énergétiques réglementaires ?
- ✓ Les énergies renouvelables sont-elles rentables ?



Vous pouvez réduire votre consommation d'énergie, nous sommes là pour vous conseiller. L'énergéticien de la CARA, Patrick Bonneau, se tient à votre disposition avant la réalisation de vos travaux.



Adresse :

107 avenue de Rochefort,
17200 Royan

Téléphone :

05.46.22.19.36

Mail :

infoenergie@agglo-royan.fr

Sans rendez-vous :

le mercredi de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Sur rendez-vous :

les autres jours de la semaine
aux mêmes heures

*ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Echos du commerce & activités économiques

La réouverture de la boucherie des Mathes

M. et Mme Mercier, assistés d'un employé, ont depuis le 5 avril dernier remplacé M. et Mme Fradin partis en retraite. Déjà commerçants à La Tremblade, ils ont saisi l'opportunité de s'installer aux Mathes en proposant des produits du terroir. M. Mercier, artisan-boucher, ne travaille effectivement que la viande issue du Poitou-Charentes.

Les horaires d'ouverture de la boucherie, qui sera ouverte toute l'année, sont les suivants : du lundi au samedi de 8 H 00 à 13 H 00 et de 15 H 30 à 19 H 30.

Souhaitons la bienvenue à M. et Mme Mercier dans notre belle commune !



Un nouvel espace « Loisirs » aux Mathes



M. et Mme Marchal ont ouvert depuis avril 2011 un espace « loisirs » d'une superficie de 7 ha, rue Monplaisir aux Mathes, composé d'un centre équestre et d'étangs pour la pêche.

Le Centre équestre, ouvert toute l'année, est composé d'une vingtaine de chevaux et 6 poneys. Il propose de l'initiation, des cours, des stages, des balades. Il est encadré par une monitrice diplômée : Armonie et les propriétaires insistent beaucoup sur les valeurs d'accueil et d'écoute qu'ils placent au premier rang de leurs priorités. L'éthologie (étude du comportement animal) est également l'un de leurs points forts.

Le centre offre aussi la possibilité d'accueillir en pension les chevaux des particuliers et s'est doté d'infrastructures, comme une carrière couverte éclairée de 20 m x 40 m, permettant d'accueillir les activités quel que soit le temps.

Le centre est agréé « Ecole Française d'Equitation » depuis peu et organise également des concours de sauts d'obstacles.

Pour ce qui concerne la pêche en étangs, sur un plan d'eau de 2 ha, les amateurs pourront y trouver des truites, gardons, carpes, amours blancs, anguilles et autres brochets et sandres. Nul besoin d'un permis de pêcher, cette activité se pratique par demi-journée (7 €) ou à la journée (13 €) et il est possible de louer du matériel sur place. Pour les enfants il est proposé la pêche au kilo qui permet, à coup sûr, d'avoir un poisson au bout de sa ligne !



Cet espace loisirs mérite le détour tant par son environnement qui est un véritable écrin de verdure que par la qualité d'accueil des propriétaires qui, en famille, vous font partager leur passion ! Vous pourrez retrouver des informations complémentaires sur les sites web suivants : <http://equitationlesmathes.free.fr/> ou <http://pechelesmathes.free.fr/>

Animations

PROGRAMME DE L'ÉTÉ 2012

AGENDA JUILLET du mercredi 4 au samedi 14		du samedi 14 au dimanche 22 JUILLET AGENDA	
MERCREDI 4 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine	MARDI 10 JUILLET	10h30 Sortie Randonnée Vélo NEW découverte de La Palmyre Rdv à l'Office de Tourisme
VENDREDI 6 JUILLET	21h00 Spectacle de marionnettes Stéphane Klinsing Parking du centre	MERCREDI 11 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Adrien le magicien Place de la Fontaine
SAMEDI 7 JUILLET	21h00 Spectacle de marionnettes Stéphane Klinsing Parking du centre	JEUDI 12 JUILLET	11h00 Chasse aux bonbons Tennis des Dunes
	21h30 Dazman concert funk pop rock Podium de la Pinède	VENDREDI 13 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Adrien le Magicien Place de la Fontaine
DIMANCHE 8 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine		18h00-19h30 Zumba et Gym Forme NEW encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness Square de l'Océan
	21h30 Baccara concert bossa nova, latino, samba Podium de la Pinède	MERCREDI 14 JUILLET	8h30-10h Exposition de voitures des années 30 Association Les Vieux Volants Parking de l'Office de Tourisme
LUNDI 9 JUILLET	10h30-12h30 Village des Loisirs NEW Parking de l'Office de Tourisme	MARDI 17 JUILLET	10h30 Concours de châteaux de sable sur le thème des châteaux Plage de La Palmyre
	11h00 Maquillage enfants Office de Tourisme	MERCREDI 18 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine
	21h30 Palmyr' Jazz - Doyna jazz tzigane et klezmer Podium de la Pinède	JEUDI 19 JUILLET	11h00 Jeux en bois surdimensionnés Avenue d'Aunis, La Palmyre
			14h00 Tournoi de Beach Volley avec le Volley Ball Club Royan Plage de La Palmyre
			18h00-19h30 Zumba et Gym Forme NEW encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness Square de l'Océan
		VENDREDI 20 JUILLET	10h30 Chasse au trésor Tennis des Dunes
			11h00 Maugane chante accompagnée à la guitare Place de la Fontaine
		SAMEDI 21 JUILLET	21h30 Blues and Kid concert de blues, soul, jazz Podium de La Pinède
		DIMANCHE 22 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Adrien le Magicien Place de la Fontaine
			21h30 Les Révélations Musicales présentent Claudio Capéo chansons françaises, pop, reggae Podium de la Pinède
		LUNDI 16 JUILLET	10h30-12h30 Village des Loisirs NEW Parking de l'Office de Tourisme
			11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme
			21h30 Palmyr' Jazz Swing Home Trio jazz manouche Podium de la Pinède
		MARDI 10 JUILLET	21h00 Lady Cello-Fan concert pop rock Podium de La Pinède
		DIMANCHE 15 JUILLET	11h00 Maugane chante accompagnée à la guitare Place de la Fontaine
			21h30 Mayra and M. Mo concert de jazz, pop, folk Podium de la Pinède
		LUNDI 16 JUILLET	10h30-12h30 Village des Loisirs NEW Parking de l'Office de Tourisme
			11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme
			21h30 Palmyr' Jazz Swing Home Trio jazz manouche Podium de la Pinède
		MARDI 17 JUILLET	10h30 Concours de châteaux de sable sur le thème des châteaux Plage de La Palmyre
		MERCREDI 18 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine
		MARDI 17 JUILLET	18h00 Star Circus Parking du centre
			21h00 Palmyr' Rétro Orchestre "La croisière s'amuse" Square de l'Océan
		MERCREDI 18 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine
		MARDI 10 JUILLET	21h30 Lady Cello-Fan concert pop rock Podium de La Pinède
		DIMANCHE 15 JUILLET	11h00 Maugane chante accompagnée à la guitare Place de la Fontaine
			21h30 Mayra and M. Mo concert de jazz, pop, folk Podium de la Pinède
		LUNDI 16 JUILLET	10h30-12h30 Village des Loisirs NEW Parking de l'Office de Tourisme
			11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme
			21h30 Palmyr' Jazz Swing Home Trio jazz manouche Podium de la Pinède
		MARDI 17 JUILLET	10h30 Concours de châteaux de sable sur le thème des châteaux Plage de La Palmyre
		MERCREDI 18 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine
		MARDI 17 JUILLET	18h00 Star Circus Parking du centre
			21h00 Palmyr' Rétro Orchestre "La croisière s'amuse" Square de l'Océan
		MERCREDI 18 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine

AGENDA JUILLET du lundi 23 au lundi 30		du lundi 30 juill. au dimanche 5 août JUIL./AOÛT AGENDA	
LUNDI 23 JUILLET	10h30-12h30 Village des Loisirs NEW Parking de l'Office de Tourisme	JEUDI 2 AOÛT	11h00 Jeux en bois surdimensionnés Avenue d'Aunis, La Palmyre
	11h00 Maquillage enfants et Chansons interactives Office de tourisme		18h00-19h30 Zumba et Gym Forme NEW encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness Square de l'Océan
	21h30 Palmyr' Jazz Pascal Combeau Trio Podium de la Pinède	VENDREDI 3 AOÛT	10h30 Sortie Randonnée Vélo NEW découverte de La Palmyre Rdv à l'Office de Tourisme
MARDI 24 JUILLET	13h30 Village des Jeux Village des Sports Square de l'Océan, Plage de La Palmyre		11h00 Atelier création (toutes les 30mn) NEW "Baume à lèvres au beurre de cacao" public adulte & enfants - 5€/personne inscription et paiement à l'avance à l'Office de Tourisme Office de Tourisme
	21h30 Grande Soirée Spectacle Port de La Palmyre	SAMEDI 4 AOÛT	11h00 Maugane chante accompagnée à la guitare Place de la Fontaine
MERCREDI 25 JUILLET	11h00 Maugane chante accompagnée à la guitare Place de la Fontaine		21h30 Milwaukee musique country, rock'n'roll, et aussi hillbilly, swing, bluegrass et rockabilly Podium de La Pinède
JEUDI 26 JUILLET	11h00 Chasse aux bonbons Tennis des dunes	DIMANCHE 5 AOÛT	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine
	17h00 Jeux en bois surdimensionnés Square de l'Océan		
		MARDI 31 JUILLET	10h30 Concours de châteaux de sable sur le thème du cirque Plage de La Palmyre
			11h00 Maugane chante accompagnée à la guitare Place de la Fontaine
			11h00 Conférence (1h30) NEW "Les bienfaits des huiles végétales" pour le corps & le visage entrée gratuite Chapelle de La Palmyre
			19h00 Atelier création (1h30) NEW "Sérum anti-âge pour le visage" public adulte - 15€/personne, flacon en verre de 30 ml inscription et paiement à l'avance le matin même à la fin de la conférence Salle de la Capitainerie au Port
		MARDI 31 JUILLET	21h00 Palmyr' Rétro Orchestre Musk Story Square de l'Océan
		MERCREDI 1^{er} AOÛT	11h00 Sculpture sur ballons avec Adrien le Magicien Place de la Fontaine
		MARDI 31 JUILLET	21h30 Palmyr' Jazz Antoine Hervier invite Jean-Christophe Rouet 'Hommage à Stéphane Grappelli et Django Reinhardt' Podium de la Pinède
		VENDREDI 27 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Adrien le Magicien Place de la Fontaine
		SAMEDI 28 JUILLET	en journée Animations de la Française des Jeux Centre ville et plage en soirée Podium de la Française des Jeux Parking du marché
		DIMANCHE 29 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place la Fontaine
			21h30 Melting Pot concert salsa Podium de La Pinède
		LUNDI 30 JUILLET	10h30-12h30 Village des Loisirs NEW Parking de l'Office de Tourisme
			11h00 Maquillage enfants et Magie Office de Tourisme
			18h00 Star Circus Parking du centre

AGENDA AOÛT du dimanche 5 au vendredi 10

- DIMANCHE 5 AOÛT**
- 10h-12h **Journée Roller**
Association Aroc Riders
matériel fourni, parcours
initiatiques, moniteurs diplômés
Square de l'Océan
- 14h-17h
- 21h30 **Spectacle de Magie en 1^{ère} partie**
par Luc Ginger
Maugane en concert
accompagnée à la guitare
Podium de la Pinède
- LUNDI 6 AOÛT**
- 10h30 **Village des Loisirs NEW**
Parking de l'Office de Tourisme
- 12h30
- 11h00 **Maquillage enfants et Chansons interactives**
Office de Tourisme
- 21h30 **Palmyr' Jazz**
Marie Carrié Quartet
bossa nova, funk, jazz
Podium de la Pinède
- MARDI 7 AOÛT**
- 11h00 **Chasse aux bonbons**
Tennis des Dunes
- 11h00 **Maugane chante**
accompagnée à la guitare
Place de la Fontaine
- 11h00 **Conférence (1h30) NEW**
'Les huiles essentielles au quotidien'
mieux les connaître, mieux les utiliser
entrée gratuite
Chapelle de La Palmyre
- 18h00 **Star Circus**
Parking du centre
- Atelier création (1h30) NEW**
'Crème hydratante pour le visage'
public : dès 12 ans - 12€/personne,
pot en verre de 30 ml
inscription et paiement à l'avance le
matin même à la fin de la conférence
Salle de la Capitainerie au Port
- 19h00
- Palmyr' Rétro**
Orchestre Valérie Combaut
Square de l'Océan
- 21h00
- MERCREDI 8 AOÛT**
- Sculpture sur ballons**
avec Marguerite
Place de la Fontaine
- 11h00
- Macadam Bazar**
musiques mélangées, du rock n' roll
aux musiques du monde
Podium de la Pinède
- 21h00
- JEUDI 9 AOÛT**
- Animations**
de la Française des Jeux
Tennis des Dunes
- en journée
- Zumba et Gym Forme NEW**
encadré par Fabien Hecquet,
Brevet d'État Forme/Fitness
Square de l'Océan
- 18h00-19h30
- Podium de la Française des Jeux**
Parking du marché
- en soirée
- 10h30-12h30
- VENDREDI 10 AOÛT**
- Sculpture sur ballons**
avec Adrien le Magicien
Place de la Fontaine
- 11h00

du vendredi 10 au jeudi 16 **AOÛT AGENDA**

- Atelier création (toutes les 30mn) NEW**
'Baume à lèvres au beurre de cacao'
public adulte & enfants - 5€/personne
inscription et paiement à l'avance
à l'Office de Tourisme
Office de Tourisme
- de 11h00 à 13h00
- 21h30 **Les Révélation Musicales**
présentent la Compagnie Moheln
musique d'Europe de l'Est et du
bassin méditerranéen
Podium de la Pinède
- 21h00
- SAMEDI 11 AOÛT**
- Mini Tournée du Festival Crescendo**
Karcus en concert (Canada)
rock progressif
Podium de la Pinède
- 21h30
- 11h00 **DIMANCHE 12 AOÛT**
Sculpture sur ballons
avec Adrien le Magicien
Place de la Fontaine
- 11h00
- 22h30 **Feu d'artifice**
Plage de La Palmyre
- LUNDI 13 AOÛT**
- Tournoi de tennis**
Jusqu'au vendredi 17 août
Tennis des Dunes
- 10h30-12h30
- Village des Loisirs NEW**
Parking de l'Office de Tourisme
- 11h00
- Maquillage enfants et Magie en déambulation**
Office de Tourisme
- 11h00
- Palmyr' Jazz - Majestic Quartet**
Podium de la Pinède
- 21h30
- MARDI 14 AOÛT**
- Concours de châteaux de sable**
sur le thème des phares et des forts
Plage de La Palmyre
- 10h30
- Conférence (1h30) NEW**
'Bien manger'
savoir se nourrir sainement
entrée gratuite
Chapelle de La Palmyre
- 11h00
- Atelier création (1h30) NEW**
'Crème hydratante pour le visage'
public : dès 12 ans - 12€/personne,
pot en verre de 30 ml
inscription et paiement à l'avance le
matin même à la fin de la conférence
Salle de la Capitainerie au Port
- 19h00
- Supercross**
Route de Dirée, La Tremblade
- 20h00
- Palmyr' Rétro**
Orchestre 'La Croisière s'amuse'
Square de l'Océan
- 21h00
- MERCREDI 15 AOÛT**
- Méchoui - Soirée musicale**
Rens./Résa.: 06 32 20 47 95
Parking des plaisanciers au Port
- 20h00
- JEUDI 16 AOÛT**
- Jeux en bois surdimensionnés**
Avenue d'Aunis, La Palmyre
- 11h00
- Tournoi de Beach Volley**
avec le Volley Ball Club Royan
Plage de La Palmyre
- 14h00

AGENDA AOÛT du jeudi 16 au jeudi 23

- JEUDI 16 AOÛT**
- 18h00 **Star Circus**
Parking du centre
- 18h00-19h30 **Zumba et Gym Forme NEW**
encadré par Fabien Hecquet,
Brevet d'État Forme/Fitness
Square de l'Océan
- 21h30 **Palmyr' Dance - DJ Jipé**
Podium de la Pinède
- VENDREDI 17 AOÛT**
- 10h30 **Sortie Randonnée Vélo NEW**
découverte de La Palmyre
Rdv à l'Office de Tourisme
- de 11h00 à 13h00 **Atelier création (toutes les 30mn) NEW**
'Baume à lèvres au beurre de cacao'
public adulte & enfants - 5€/personne
inscription et paiement à l'avance
à l'Office de Tourisme
Office de Tourisme
- 21h30 **SAMEDI 18 AOÛT**
Les Crops
musique celtique
Podium de la Pinède
- 11h00 **DIMANCHE 19 AOÛT**
Sculpture sur ballons
avec Adrien le Magicien
Place de la Fontaine
- 21h30 **Mayra and M. Mo**
concert de jazz, pop, folk
Podium de la Pinède
- LUNDI 20 AOÛT**
- Village des Loisirs NEW**
Parking de l'Office de Tourisme
- 10h30-12h30
- Maquillage enfants et Chansons interactives**
Office de Tourisme
- 11h00
- Palmyr' Jazz - Swing Home Trio**
jazz manouche
Podium de la Pinède
- 21h30
- MARDI 21 AOÛT**
- Sculpture sur ballons**
avec Adrien le magicien
Place de la Fontaine
- 11h00
- Palmyr' Rétro**
Orchestre Kazino
Square de l'Océan
- 21h00
- MERCREDI 22 AOÛT**
- Sculpture sur ballons**
avec Marguerite
Place de la Fontaine
- 11h00
- JEUDI 23 AOÛT**
- Chasse aux bonbons**
Tennis des Dunes
- 11h00
- Maugane chante**
accompagnée à la guitare
Place de la Fontaine
- 11h00
- Jeux en bois surdimensionnés**
Square de l'Océan
- 17h00
- Zumba et Gym Forme NEW**
encadré par Fabien Hecquet,
Brevet d'État Forme/Fitness
Square de l'Océan
- 18h00-19h30

du jeudi 23 août au samedi 1^{er} sept. **AOÛT/SEPT. AGENDA**

- 21h30 **Palmyr' Dance - DJ Jipé**
Podium de la Pinède
- VENDREDI 24 AOÛT**
- Chasse au trésor**
Tennis des Dunes
- 10h30
- 21h00 **Spectacle de marionnettes**
Stéphane Klinsing
Parking du centre
- 21h00
- SAMEDI 25 AOÛT**
- Spectacle de marionnettes**
Stéphane Klinsing
Parking du centre
- 21h00
- 21h30 **Mélange Duo**
Podium de la Pinède
- 21h30
- DIMANCHE 26 AOÛT**
- Maugane chante**
accompagnée à la guitare
Place de la Fontaine
- 11h00
- 21h30 **Matchbox Blues Band**
concert de blues
Podium de la Pinède
- 21h30
- LUNDI 27 AOÛT**
- Village des Loisirs NEW**
Parking de l'Office de Tourisme
- 10h30-12h30
- 11h00 **Maquillage enfants et Magie**
Office de Tourisme
- 11h00
- 21h30 **Palmyr' Jazz**
Antoine Hervier
'Hommage à Frank Sinatra'
Podium de la Pinède
- 21h30
- MARDI 28 AOÛT**
- Concours de châteaux de sable**
sur le thème des animaux
Plage de La Palmyre
- 10h30
- Star Circus**
Parking du centre
- 18h00
- Palmyr' Rétro**
Orchestre Music Story
Square de l'Océan
- 21h00
- MERCREDI 29 AOÛT**
- Sculpture sur ballons**
avec Marguerite
Place de la Fontaine
- 11h00
- JEUDI 30 AOÛT**
- Jeux en bois surdimensionnés**
Avenue d'Aunis, La Palmyre
- 11h00
- Zumba et Gym Forme NEW**
encadré par Fabien Hecquet,
Brevet d'État Forme/Fitness
Square de l'Océan
- 18h00-19h30
- Palmyr' Dance - DJ Jipé**
Podium de la Pinède
- 21h30
- VENDREDI 31 AOÛT**
- Sortie Randonnée Vélo NEW**
découverte de La Palmyre
Rdv à l'Office de Tourisme
- 10h30
- Spectacle de marionnettes**
Stéphane Klinsing
Parking du centre
- 21h00
- SAMEDI 1^{er} SEPTEMBRE**
- Mestica**
musique cubaine et afro-cubaine
Podium de la Pinède
- 21h00

La tournée « L'été FDJ NRJ 12 »



**La tournée «L'été FDJ NRJ 12» fête sur 19 dates
les jeux olympiques dans une ambiance sportive et musicale.**

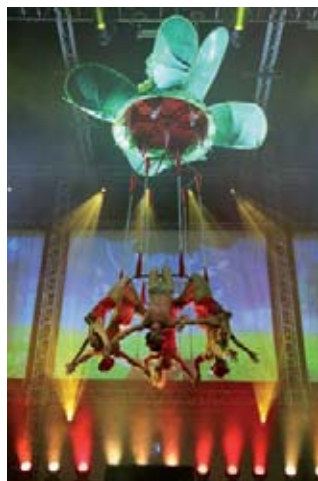
Pour la 14^{ème} année, la tournée d'été FDJ, associée à NRJ 12, sera présente sur 19 étapes le temps d'une journée et d'une soirée sur les plages de l'Atlantique, de la Manche et de la Méditerranée du 13 juillet au 14 août. Cette année, la tournée met en avant les jeux olympiques et son soutien à l'équipe de France Olympique.

L'après-midi, des animations gratuites seront proposées en relation avec les jeux olympiques :

- au «village sports» sur la plage, les vacanciers pourront pratiquer des disciplines olympiques comme le basketball et le handball mais aussi de la danse et du beach soccer avec l'association les Brésiliens de Marseille.
- le «village d'animations», installé en ville, proposera un concours de vitesse cycliste, la pratique de l'aviron, différentes animations relatives aux partenaires de la manifestation ainsi qu'un espace JO permettant au public d'envoyer des messages de soutien aux athlètes Français.

La soirée porte elle aussi haut les couleurs des jeux olympiques. Elle se compose en trois temps :

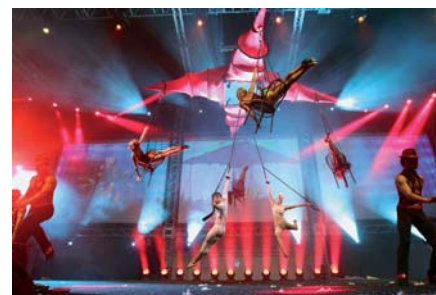
- en première partie de soirée, le tremplin musical «les voix de la chance» voit s'opposer à chaque date 2 candidats issus d'un pré-casting réalisé en amont de la tournée sur le site www.lesvoixdelachance.fr. Ce tremplin offre au lauréat 2012 la possibilité d'enregistrer son titre dans un studio professionnel ainsi que la réalisation d'un clip vidéo.



- live d'un artiste NRJ 12
- enfin, la compagnie les Farfadais, emmenée par son metteur en scène Stéphane Haffner, donnera «sport, l'école de la vie», un spectacle musical original qui célébrera les jeux olympiques en mêlant la danse et le chant en d'étonnants numéros aériens.

«L'été FDJ NRJ 12», manifestation gratuite pour le public, porte les valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité de FDJ. Elle décline l'engagement de premier partenaire du sport français et de partenaire historique du CNOSF. Par le biais de sa fondation et pour la 5^{ème} année, FDJ offre à chacune des villes-étapes un équipement d'intérêt général. Après une prise en compte

de l'impact environnemental de sa manifestation et y avoir apporté nombre d'améliorations en ce sens, FDJ compense depuis deux ans, en totalité, l'empreinte carbone de sa manifestation itinérante.



Les dates de la tournée «L'été FDJ NRJ 12» 2012

JUILLET

- vendredi 13 juillet : Dieppe
- samedi 14 juillet : Berck-sur-Mer
- mardi 17 juillet : Pornichet
- mercredi 18 juillet : Saint-Brévin-les-Pins
- samedi 21 juillet : Saint-Jean-de-Monts
- dimanche 22 juillet : La Tranche sur Mer
- mardi 24 juillet : La Palmyre
- mercredi 25 juillet : Bordeaux
- vendredi 27 juillet : Biscarrosse-Plage
- dimanche 29 juillet : Soulac-sur-Mer



AOÛT

- mercredi 1er août : Canet-en-Roussillon
- jeudi 2 août : Port-Barcarès
- vendredi 3 août : Argelès-sur-Mer
- dimanche 5 août : Port-la-Nouvelle
- lundi 6 août : Saint-Cyprien
- mercredi 8 août : Valras-Plage
- lundi 13 août : Marseillan-Plage
- mardi 14 août : Le-Cap-d'Agde



PROGRAMME D'UNE JOURNÉE TYPE

- **13h30 - 18h30** : initiations sportives au «village sports» sur la plage et nombreuses activités et surprises au «village d'animations» en ville
- **21h30 (dates Atlantique et Manche) - 21h00 (dates Méditerranée)** : soirée spectacle présentée par **Stéphane Jobert**
 - tremplin musical «les voix de la chance»
 - la Fondation Française des Jeux remet un équipement d'intérêt général à chacune des villes-étapes
 - concert live d'un artiste NRJ12
 - spectacle musical de la compagnie les Farfadais

Toute l'actualité de la tournée sur www.ete-fdj.fr et www.lesvoixdelachance.fr

Office de Tourisme

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme a le plaisir de vous présenter le bilan des actions menées au cours du 1er semestre 2012.

Fréquentation Touristique

Le début de saison a été mitigé sur notre commune. La fréquentation et l'activité touristique ont été globalement inférieures à celles de l'an passé. Un contexte économique toujours difficile, un calendrier électoral peu favorable aux courts séjours (week-ends prolongés), et surtout une météo très capricieuse durant les mois d'avril et de mai, périodes de vacances scolaires et de ponts, en sont les principales raisons. Cependant, un temps chaud et ensoleillé a permis de terminer le mois de mai sur une note positive avec un pic de fréquentation pour le week-end de la Pentecôte. Malgré un bilan peu satisfaisant, les professionnels se veulent optimistes pour l'été et espèrent que le retour du beau temps leur permettra de rattraper le retard accumulé.

En outre, depuis plusieurs années, l'Office de Tourisme enregistre une augmentation régulière de sa fréquentation. En 2008, plus de 73 000 visiteurs avaient passé notre porte pour demander des renseignements contre 127 000 en 2011, soit près du double de visites en 4 ans. Une seule personne ne suffisait donc plus pour assurer l'accueil les week-ends d'avant-saison, ce qui a impliqué le recrutement d'une personne supplémentaire, M. Frank Lapeyre, sur 6 mois, d'avril à septembre.

Animations

Encore un beau succès pour les animations organisées d'avril à juin sur La Palmyre ! Les Fêtes de Pâques, la Fête du Nautisme, la Convention Fitness, la Pink Sailing et la Fête de la Saint Jean ont de nouveau attiré un grand nombre de spectateurs mais aussi de nombreux participants.



Elles sont les attractions majeures de l'avant-saison ! Ainsi, nous espérons pouvoir continuer à les pérenniser les années à venir.

Vous trouverez, dans de ce bulletin municipal, l'agenda des festivités de l'été, ce programme étant également disponible à l'Office de Tourisme et sur notre site internet. À noter, cette année, une vague de nouveautés : un village de loisirs, tous les lundis matin, où vous serez présentés les activités terrestres et nautiques proposées sur la commune, des sorties « découverte nature » à vélo, des cours de zumba... et plein d'autres surprises !

Après la saison, un vide-greniers se tiendra en centre ville de La Palmyre le 15 septembre. Puis, le Raid Aventure, pour sa 4^e édition le 27 octobre prochain, sera ouvert à 80 équipes soit 240 concurrents, ce qui en fait une compétition, pour amateurs ou confirmés, incontournable dans la région.

2012, une année pleine de projets

Avec le récent classement de la commune « Station de Tourisme », l'Office de Tourisme s'investit dans un certain nombre de dossiers. En effet, son reclassement étant prévu fin 2013, nous entamons d'ores et déjà diverses procédures afin d'obtenir un classement en catégorie 2 puisqu'à terme, l'Office de Tourisme devra être classé en catégorie 1 pour que la commune puisse conserver son statut « Station de Tourisme ». Les nouvelles réglementations de classement imposent maints engagements, comme entamer une démarche qualité, traduire brochures et site internet en 3 langues ou encore mener une politique de développement durable que ce soit en matière d'équipements ou d'animations. De plus, l'Office de

Office de Tourisme (suite)

Tourisme doit impérativement obtenir le label « Tourisme et Handicaps » certifiant l'accessibilité, à la fois de ses locaux, mais aussi de ses informations. Pour ce faire et pour acquérir un accueil de qualité, des travaux d'agrandissement et de réfection des locaux vont être réalisés après la saison, permettant ainsi aux employés de pouvoir travailler dans des conditions optimales.

Par ailleurs, une labellisation des pistes cyclables au niveau européen a été créée : la Véloodyssée. Il s'agit d'un itinéraire continu et signalisé sur 1200 km reliant Roscoff à Hendaye passant par La Palmyre et figurant déjà sur nos plans de pistes cyclables 2012. Dans le cadre de la Véloodyssée, un label Vélo a été développé pour toutes les structures situées à moins de 5 km de son tracé. L'Office de Tourisme a postulé et obtenu ce label début juin. Quelques équipements ont été nécessaires comme l'installation d'une fontaine à eau ou l'ajout d'un parking à vélos supplémentaire. Nous en avons profité pour concevoir une visite audio guidée de La Palmyre que vous pouvez écouter sur notre site internet ou télécharger sur votre Smartphone à partir du QR code apposé à l'extérieur de l'Office de Tourisme.



Concernant le classement des meublés de tourisme, le Ministère du Tourisme est revenu sur sa décision et a assoupli le délai de reclassement des meublés. En clair, la date butoir du 23 juillet 2012 est supprimée pour un maintien de la durée de classement à son terme, soit 5 ans, comme initialement prévu par la loi. Pour les chambres d'hôtes, un référentiel national vient d'être instauré. Il n'aboutit pas à l'obtention d'une marque ou d'un label, mais apporte la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées de garantir à leurs clients des critères minimum de confort et de qualité. Nous invitons

tous les propriétaires de chambres d'hôtes à prendre contact avec nous après la saison pour que nous puissions leur exposer les différentes étapes de cette qualification.

Enfin, l'avant saison a été assez chaotique pour la Base Nautique qui a subi les retards des travaux de réfection de ses bâtiments, et n'a pas pu offrir des prestations régulières. Toute l'équipe a maintenant réintégré les lieux et se tient fin prête à vous accueillir, dans ses nouveaux locaux, pour vous accompagner dans la découverte ou le perfectionnement de multiples activités : voile, kayak, char à voile, funboat, stand-up paddle, sans compter la dernière nouveauté, accessible à tous : la marche aquatique !

Internet & Communication

Deux innovations importantes sur les systèmes de réservation en ligne ont été réalisées sur le site internet de l'Office de Tourisme. L'Open System a tout d'abord été mis en place. Il offre la possibilité de réserver et de payer en ligne son hébergement en camping, pour les adhérents qui ont déjà fait le nécessaire comme le camping « Les Charmettes » ou celui des « Pins de la Coubre ». Il est assez aisé pour la plupart des professionnels de figurer sur l'interface de l'Open System. Ceux qui disposent déjà d'une plateforme de réservation, via leur propre site internet, doivent simplement demander l'ouverture d'une passerelle à leur prestataire. Nous encourageons vivement les principaux intéressés à entreprendre cette démarche d'autant plus que ces outils de commercialisation sont actuellement mis à disposition gratuitement. Surfant sur les systèmes de vente en ligne, la Base Nautique a, elle aussi, intégré une plateforme de réservation pour ses activités nautiques sur notre site web dans le but de proposer à la vente cours et stages sur tous types de support (planche à voile, kayak, catamaran...).

Du côté des réseaux sociaux, la stratégie de communication de l'Office de Tourisme sur La Palmyre fait mouche ! Notre communauté Facebook ne cesse de s'agrandir et compte aujourd'hui plus de 700 membres. Nous espérons dépasser les 1000 fans durant l'été. Sur Twitter, notre réseau s'élargit aussi et nous permet de dialoguer et d'échanger avec d'autres professionnels du secteur et ce, sur la France entière. Et nous n'en restons pas là ! Afin d'accroître notre visibilité sur la toile, nous avons créé une page Google+ ainsi qu'une galerie photo sur Flickr, sur laquelle vous êtes cordialement invités à partager vos plus beaux clichés ! Alors, n'hésitez plus à nous suivre et à

nous laisser vos commentaires sur les différents réseaux en vous connectant à La Palmyre-Les Mathes Tourisme ! Prochainement, le déploiement d'une application Smartphone est prévu afin que vous puissiez trouver en un clic, lors de vos déplacements, toutes les informations relatives à notre commune.

Activités annexes

Le Relais Poste a repris du service au sein de l'Office de Tourisme depuis le 1er avril et ce jusqu'au 31 octobre. Pour mieux répondre à la demande, l'amplitude de ses horaires d'ouverture a été revue. Le Relais est désormais ouvert, d'avril à juin et en septembre, du lundi au vendredi, le matin, de 9h à 12h30 et l'après-midi, de 14h30

à 18h, ces mêmes jours en juillet et août, de 9h à 13h et de 16h à 19h et uniquement le matin, de 9h à 12h au mois d'octobre.

Nous rappelons que des séances de cinéma ont lieu à l'Espace Multi-Loisirs, aux Mathes, tous les lundis et mardis soir hors saison et plusieurs fois par semaine, en été. Le programme du cinéma est disponible à l'Office de Tourisme et sur notre site internet.

Nous proposons également à la location différents types de salles à l'Espace Multi-Loisirs à des tarifs attractifs. Pour vos réunions, séminaires, mariages ou soirées, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour connaître les modalités.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME
VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET BELLE SAISON À TOUS !**

Association des parents d'élèves

«Depuis deux ans l'association des parents d'élèves a souhaité proposer, outre des financements, des activités différentes dans le but de créer une nouvelle dynamique. Tout d'abord un petit rappel de l'année 2010/2011 nous paraît intéressant, un souci technique ayant conduit à la publication d'un article obsolète en juin dernier.



Au début de l'année scolaire, une exposition/vente de livres neufs (consultation à l'école sur le temps scolaire puis vente ouverte aux parents hors temps scolaire) avait précédé la soirée karaoké, qui avait permis à chacun de partager un agréable moment en toute convivialité. Cette vente, associée à un achat conséquent de l'association, avait permis de fournir à chaque classe et à la bibliothèque, un lot de livres neufs pour une somme totale de près de 1300 euros. Suite à la demande des enseignants, l'APE avait financé, en totalité (1179,50 euros), les interventions des artistes du Festival Plein Sud à savoir : un après-midi de contes africains pour quatre classes et les ateliers de percussions et danses africaines pour trois classes.



Au chapitre des animations non lucratives, une chasse au trésor en anglais avait été organisée aux tennis des Trémères (généreusement mis à disposition par l'Office du Tourisme). Les enfants s'étaient auparavant familiarisés au vocabulaire nécessaire lors d'une matinée animée par des parents anglophones dans des locaux prêtés par l'UNRPA. Après s'être prêtés au jeu avec enthousiasme, enfants, parents et certains enseignants avaient goûté un apéritif et un pique-nique fort appréciés avant de s'initier au tennis. Tous s'étaient retrouvés ensuite pour partager ensemble le trésor : une entrée à Youpiland ! (gracieusement offerte pour tous les participants par les gérants du parc).

Devant le succès de cette journée, et à la demande des enfants, d'autres activités de ce type avaient été envisagées pour l'année 2011/2012, dans des domaines aussi variés que les domaines artistiques (arts créatifs, musique, danse), scientifiques, linguistiques, sportifs... Dans cette optique, un partenariat avec d'autres associations avait été envisagé.

Association des parents d'élèves (suite)



Dès le début d'année 2011/2012, un après-midi d'initiation aux danses traditionnelles était donc organisé avec le foyer rural d'Etaules lors d'un "bal folk" pour enfants.

Cette première édition, qui a été une réussite, sera reconduite et proposée à nouveau le 21 octobre prochain : avis aux amateurs !

Ce sont ensuite les "arts créatifs" et le sport qui ont été mis en avant lors de l'exposition/vente de livres de cette année. Les enfants se sont admirablement livrés au jeu de la création de décorations de Noël et ont littéralement épuisé le stock de l'atelier "serviettage". Entre deux œuvres, ils ont pu se détendre auprès des animateurs de l'atelier "cirque", en s'essayant à la jonglerie en particulier. Les plus petits, quant à eux ont beaucoup apprécié les

contes de Noël qui leur ont été lus. Le bénéfice de la vente de livres a permis, cette année, à l'APE d'allouer pour environ 900 euros de livres à la bibliothèque. Une soirée karaoké précédée d'un atelier de découverte des sciences sous forme ludique avait également été programmée au mois de mai mais a dû être annulée. Elle sera donc reportée à l'année prochaine. De même une initiation à la course d'orientation en forêt de la Coubre a été décalée au mois de septembre ou d'octobre en raison des démarches administratives nécessaires.

Au rang des finances, il faut souligner que l'association a participé à hauteur de 2 200 euros au voyage de deux jours au futuroscope des classes de CP/CE1 et CM1/CM2 les 14 et 15 juin, soit environ la moitié du financement total. Gageons que les enfants profiteront de cette sortie exceptionnelle pour ramener des souvenirs extraordinaires.

Enfin, chaque fin d'année, l'APE s'associe aux enseignants de l'école pour faire de la traditionnelle kermesse une grande fête au cours de laquelle tout un chacun est convié autour de gâteaux, boissons et repas convivial après le spectacle des enfants préparé par l'équipe enseignante.

Et pour finir cette année nous allons proposer à toutes les familles et aux enseignants de se réunir autour d'un "repas tiré du panier" sur la plage le soir du dernier jour d'école. Espérons que le temps s'alliera à nos efforts pour faire de cette soirée un moment chaleureux.

Bon été à tous et soyez nombreux à rejoindre l'association à la rentrée prochaine.

Les membres du bureau



Comité des fêtes et animations

Avant de détailler les animations proposées depuis le mois de décembre, nous souhaitons revenir sur la dernière de l'année 2011, à savoir le réveillon de la Saint-Sylvestre. Nous faisons le constat au fil des ans qu'il mobilise très peu de Mathérons. On nous fait le reproche que nos tarifs sont trop élevés. Nous avons fait le choix d'une prestation de qualité qui jusqu'à ces dernières années en faisait sa notoriété. Mais lorsqu'on fait appel à un traiteur et à un orchestre, comme nous ne pouvons accueillir au maximum que 220 personnes pour que le service se fasse dans de bonnes conditions et que la piste de danse soit accessible, le prix de revient par personne s'en ressent, et nous ne pouvons pas rivaliser avec des organisateurs qui ont des salles pouvant recevoir le double de participants, à qualité de prestation égale bien entendu. On nous reproche également de ne pas le faire tous les ans ; là-aussi il faut être conscient que cela implique pour l'équipe du Comité d'être là, et nous aussi nous apprécions de passer une fin d'année avec notre famille et nos amis en toute quiétude. Organiser un réveillon demande des semaines de préparation sans oublier le stress que cela engendre et les conséquences financières négatives de ces dernières années nous conduisent à envisager sa remise en cause.

16 décembre 2011 : NOEL des ECOLES

La tempête nous a fait modifier le programme au dernier moment. Le père Noël et toute son équipe ont distribué les cadeaux le matin sur place à l'école. Les enfants avaient préparé des chants que nous avons beaucoup appréciés. L'après-midi, le vent s'étant calmé, nous avons pu aller voir le film qui avait été programmé.

31 décembre 2011 : Réveillon aux MATHES

Il a été animé par l'orchestre MUSIC STORY et le repas servi par DENISE TRAITEUR. Tout a été parfait pour la centaine de participants qui avaient répondu présent et qui a passé une excellente soirée.

29 janvier 2012 : CHOUCROUTE

Nous avons démarré les animations de l'année 2012 avec la traditionnelle choucroute « maison » ; le succès était au rendez-vous et ce fut une excellente journée pour tous ceux qui avaient répondu présents et qui étaient nombreux.

8 avril 2012 : Les Mathes-La Palmyre en musique



Le matin, le groupe folklorique de Migron a assuré l'animation aux Mathes et l'après-midi ce sont les BINUCHARDS qui ont enflammé un

public venu très nombreux en ce dimanche de Pâques, la météo s'étant montrée très clémente pour ce concert en plein air.



17 mai 2012 : VIDE-GRENIER FOIRE AUX SAVEURS

Ce traditionnel rendez-vous du jeudi de l'Ascension remporte de plus en plus de succès auprès des habitants de notre commune. Cette année, nos amis Anteysans avaient fait le déplacement proposé avec des spécialités de leur région. On peut dire qu'ils ont fait « un tabac » ; leur gentillesse, leur bonne humeur ont attiré beaucoup de monde à leur stand et victimes de leur succès, ils ont manqué de marchandises. Conclusion, il faut qu'ils reviennent.



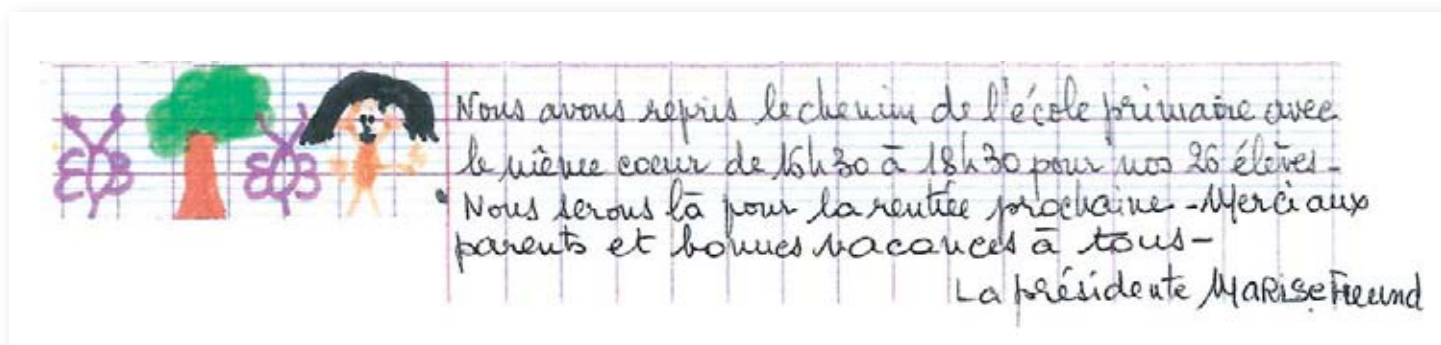
Les prochains rendez-vous pour 2012

- **Judi 21 juin**, Fête de la Musique avec Humour et Chansons (Riton, Paola et Delphine)
- **Mercredi 13 juillet**, feu d'artifice aux Mathes suivi d'un bal avec Music Story
- **23 juillet** : Répétition de l'Orchestre du Violon sur le Sable
- **16 août** : Jeudis Musicaux des Eglises Romanes
- **8 septembre**, méchoui
- **10 novembre** : soirée cabaret avec les Oiseaux de Nuit
- **21 décembre**, Noël des Ecoles

Nous vous souhaitons un bon été et espérons vous voir nombreux à nos prochaines manifestations.

Kriss Delahaye, Présidente

Association du soutien scolaire mathéron



U.N.R.P.A. Les Mathes-La Palmyre



Que s'est-il passé, au sein de notre association, depuis la parution du bulletin municipal en décembre dernier ?

- Le dernier grand rendez-vous de l'année 2011 a été le repas de Noël qui s'est déroulé le 8 décembre dans une ambiance chaleureuse où adhérents et non adhérents se sont retrouvés pour un déjeuner festif et plein d'ambiance.
- En janvier, nous avons mis en place une première session de sensibilisation aux gestes de secourisme qui a rassemblé une quinzaine de participants. Ces quatre séances se sont déroulées dans une excellente ambiance et ont été très profitables.
- Le 8 février, s'est tenue notre assemblée générale annuelle qui a approuvé à l'unanimité les différents comptes rendus traditionnellement à l'ordre du jour et plus particulièrement les comptes de l'année 2011 qui ont reflété la bonne tenue financière de notre association.

- Le 8 mai, s'est déroulé le déjeuner du printemps, préparé par l'équipe maison, qui a été l'occasion de se retrouver et de passer un moment agréable.

En 2012, un nouvel atelier a vu le jour au mois de mars, la pétanque, et à la rentrée, c'est un atelier « COUTURE » qui va démarrer.

Comme chaque année, la plupart des activités seront en sommeil pendant les mois de juillet et août, sauf la marche, la pétanque et le vélo, mais avec des horaires qui varient suivant les conditions météorologiques (à voir avec les animateurs).

L'ensemble des dates de reprise n'étant pas encore définitivement établies, elles seront affichées au foyer.

CALENDRIER

- **Le foyer** rouvrira le jeudi 6 septembre à partir de 14 heures
- **L'informatique** : le mercredi de 14 heures 30 à 17 heures 30. (inscriptions préalables directement sur le site « m.informatique@orange.fr » ou au foyer le jeudi à partir du 6 septembre).
- **La gymnastique** : (lundi et vendredi de 11 h à 12 h) reprendra le lundi 10 septembre.
- **Le « Vélo » n'observe pas de pause, mais** propose des horaires différents en fonction des saisons et de la météo :
 - de juin à septembre, rendez-vous le mardi matin à 8 heures 30 devant le local.
 - pour les autres périodes, le rendez-vous est toujours le mardi mais à 14 heures.
- **La marche découverte** comme le vélo n'observe pas de pause, mais durant les mois de juillet et août, elle est souvent avancée au vendredi matin à 8 heures 30 ; en septembre elle reprendra le vendredi à 14 heures (rendez-vous devant le local)
- **La pétanque** : du 1er juillet au 8 septembre au boulo-drome de La Palmyre les jeudi et samedi après-midi. A partir du 10 septembre au boulo-drome des

- Mathes les lundi et samedi après-midi
- **L'ensemble vocal** le lundi à 17 h 30 (inscriptions auprès de Mme LOCHET au 05.46.38.08.78 ou lochet.jean@orange.fr)
- **Les danses de salon** : le jeudi de 17 heures 30 à 18 heures 30
- **La couture** : le lundi de 14 h 30 à 17 h 30 (à confirmer)
- **LOTOS de l'ÉTÉ** : les mercredis 18 juillet et 8 août 2012.

Nous vous souhaitons un excellent été et espérons vous retrouver nombreux à la rentrée. N'hésitez pas à nous contacter pour plus amples informations.

Pour la section, la Présidente,
Mme Oudard Micheline

CONTACTS : Le jeudi au foyer (05.46.22.12.28)
unrpa.mathes@wanadoo.fr
Présidente (05.46.05.16.48)
Trésorière (05.46.36.08.78)
Secrétaire :
(05.46.23.63.39 - annemarie.spiteri@orange.fr)

Hippodrome de Royan La Palmyre

Site exceptionnel s'il en est, l'hippodrome a assis une réputation solide qui lui vaut, depuis maintenant plusieurs années, la reconnaissance des instances hippiques nationales.

En effet bien installée dans le « Top 10 » des Hippodromes de province, et numéro 1 dans la Fédération du Sud Ouest, et ce, devant de grands pôles, la Société des Courses Royan Atlantique, se voit attribuer chaque année le prestigieux Trophée Vert.

Son meeting de printemps vient de se terminer sur une note plutôt favorable eu égard aux diverses intempéries.

Le grand soin apporté aux pistes a permis d'assurer des compétitions de haut niveau, dont le Grand Prix des Galopeurs (Prix de la Ville de Royan), le Grand Steeple-Chase (Prix Richard Hennessy), et d'accueillir au Trot des courses de niveau Quinté avec la participation des crack-drivers tels que Jean-Michel Bazire, Mathieu Abrivard etc.. (toujours adulés par un public connaisseur).

Après une petite pause destinée à régénérer les pistes, le meeting d'été va démarrer en fanfare avec le prestigieux Trophée Vert ; à cette occasion, la chaîne spécialisée Equidia télévisera en direct les trois épreuves majeures de cette réunion (PMU). Suivront le Grand Prix des Trotteurs et bien d'autres belles épreuves. Ne pas oublier la grande journée « Hippodrome en Fête » destinée aux enfants

avec de très nombreuses animations. (voir calendrier).

A noter que nos élus locaux ou régionaux nous honorent régulièrement de leur

présence, notamment pour la remise de leurs prix ; M. et Mme JONO maire des Mathes, ne manquant aucune occasion de nous assister, qu'ils en soient remerciés.

Le Président Jean-Marie Chasseboeuf et son équipe, vous convient à un meeting d'été qui apparaît prometteur, et seront heureux de vous accueillir sur le site.

André Jirodineau, Vice Président



CALENDRIER MEETING D'ETE

JUILLET : 8 Trophée Vert / 14 / 22 (Hippodrome en Fête) / 25 / 29

AOUT : 5 Gd Prix des Trotteurs / 8 / 12 / 16 / 19 / 22 / 26

A noter : Pour tout renseignement : Blog Hippodrome : hippodrome-royan17.blogspot.com

BO Juin 2012 OSM

Malgré des conditions difficiles cette saison, je suis très satisfait des résultats sportifs de nos joueurs :

- Les débutants (U6 U7 U8 U9) ont participé à tous les plateaux ainsi qu'à la Journée Nationale des Débutants le 26 mai où notre club était le plus représenté avec 6 équipes : 2 U6/U7 et 4 U8/U9 (en comparaison avec Royan qui en avait seulement 2 et 2).



- Les poussins (U10 U11) composés essentiellement de U9 ont fini 2ème/6 et sont allés en finale départementale du Challenge Georges Boulogne (29ème sur 141 équipes).
- Les benjamins (U12 U13) : l'équipe A termine 3ème de la poule élite et 6ème de la finale départementale de la Coupe Nationale où seuls les 2 premiers allaient en finale régionale.

Les équipes B et C ont fini 3ème de leur championnat respectif.

J'en profite pour féliciter 4 de nos joueurs : Tom Meudic et Victor Erb en finale du Challenge Jonglage U12 départemental (qu'on aurait pu accueillir au mois de juin sur la demande du District de Football mais faute de terrain...).

Pablo Molle et Lucas Jobard présélectionnés au recrutement Pôles Espoirs (joueurs nés en 1999).

- Les séniors, suite à de nombreuses démissions, ont réussi à finir le championnat sans forfait 7ème /12. C'est ce qui nous amène l'année prochaine à faire une entente avec les séniors de St Augustin.
- Quant aux vétérans, ils terminent, dans un bon esprit, 8ème/10 de leur championnat.





Je tiens à remercier tous ces joueurs ainsi que les dirigeants, parents, grands-parents et les éducateurs Gilles Lachenaud et Mickaël Taillandier qui m'ont accompagné pour les entraînements (cette année, réussite de l'Initiateur 2 et l'Animateur Sénior pour M.Taillandier et l'Animateur Senior pour T. Molle).

La saison prochaine, l'école de foot va s'enrichir d'une équipe de U15 (- de 15ans) d'où notre volonté de s'équiper d'un but transportable (1700 €) et d'un nouveau minibus (entre 5000 et 10000 €) qui s'est révélé être un outil indispensable cette saison.

Nous faisons appel à de généreux donateurs pour nous aider à concrétiser ces projets. A cette occasion, un grand merci à tous nos fidèles sponsors et aux parents

pour leur soutien financier (maillots, panneaux, coupes, dons...) ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal.

Enfin, comme tous les ans, la saison s'est achevée sur de nombreux tournois toutes catégories où les nouvelles coupes sont venues égayer notre club house pour la plus grande joie de tous.

Je vous souhaite de très bonnes vacances en attendant de se retrouver sur notre nouveau terrain dès septembre.

Pour me contacter : 06 21 16 28 63

Le Président T. Molle

La Boule mathéronne

Le Mot du Président,

Depuis le début de la saison, je constate qu'il y a de plus en plus de monde à s'intéresser à la pétanque.

Le lundi nos amis de l'UNRPA s'y amusent ce qui occupe les terrains au moins 4 jours sur 7, en plus des concours officiels. Ceux qui veulent se joindre à nous sont les bienvenus.

Pour ce qui est de notre saison 2012 à La Palmyre, les concours commenceront le jeudi 28 juin, jusqu'à début septembre, et nos dates de loto, car il faut bien faire « bouillir la marmite » sont le mercredi 4, le vendredi 20 juillet et le vendredi 10 août.

A bientôt à tous et bonne vacances.

Le Président, Jean-Jacques Bonnet

L'A.C.C.A.

L'Assemblée Générale de l'ACCA des Mathes se tiendra le 22 juin 2012 à la salle multiloisirs.

A cet effet aura lieu le renouvellement du tiers sortant. Nous y ferons également état de la saison 2011-2012.

La saison 2011-2012 s'est déroulée sans incident.

La qualité, la quantité des perdreaux et des faisans ont contribué, comme pour la dernière saison, à la satisfaction des chasseurs et de leurs chiens. Le gibier de passage est resté identique aux autres années.

Pendant cette saison 2011-2012 nous avons constaté une diminution de la population de sangliers sur notre territoire.

Quelques dégâts ont été constatés sur certains campings et habitations privées. Des clôtures électriques ont été posées afin de limiter ces dégâts.

Par ailleurs en novembre dernier, le président Jean Pierre FRETARD a été appelé par le régisseur et le gardien du parc de la résidence de la PALMYRE, ces derniers ayant constaté la présence d'un sanglier menaçant. Son aspect agressif était accentué par une paire de canines hyper développées et affûtées qui dépassaient du groin de près de 18 cm. Il s'est avéré que l'épieu ne suffirait pas pour stopper cet animal, une décision unanime fut prise – abattre cet animal pesant environ 108 kilos.



J.P. Fretard, Président ACCA La Mathéronne

Association des Pêcheurs de la Côte de Beauté

Dimanche 1er avril 2012 : 8h30 une cinquantaine de bénévoles se sont donnés rendez-vous pour l'opération plages propres organisée par l'association des pêcheurs de la Côte de Beauté. Direction la portion de la plage située entre le phare de la Coubre et la flèche de Bonne Anse, plus communément appelée la pointe du Rhin. Deux véhicules équipés de remorques assurent le ramassage des déchets mis en sacs par les bénévoles pour le lieu de stockage. Un troisième véhicule étant affecté au ramassage du verre, flacon de toutes sortes amenés sur l'estran par les tempêtes hivernales. Si le volume des déchets ramassés est toujours aussi impressionnant, nous en constatons leur diminution. Moins de gros objets du style réfrigérateur, téléviseur, mais toujours une multitude de déchets plastique. Nous remercions, M. le Maire des Mathes-la Palmyre et le conseil municipal d'avoir soutenu depuis de nombreuses années cette action écologique.



Opération plages propres, avril 2012

L'A.P.C.B organise depuis 1975, date de sa création, des concours de pêche conviviaux pour faire prendre à ces adhérents de magnifiques poissons sur les meilleurs spots de surfcasting (pêche de bord de mer) de la Côte de Beauté. En souhaitant que la mise en place du futur parc marin ne vienne pas assombrir par ses contraintes l'avenir de la pêche de loisirs sur les côtes de Charente-Maritime.

A bientôt, au bord de l'eau.



Maigre de 19 kilos,
concours de pêche juin 2011

À vos plumes

Frelons asiatiques

Des administrés, M. et Mme M., habitant rue Léon Nicolle, nous ont communiqué les photos ci-dessous rassemblant quelques 4.000 frelons asiatiques piégés, en 2011, à l'aide du dispositif figurant sur la photo.



Compte tenu de la prolifération de ces frelons asiatiques, des pièges sont à votre disposition en mairie au prix de 10 €.

Décès

Ils nous ont quittés le 1^{er} semestre 2012

- ATTAFI Touami (14/08/1936 – 11/05/2012)
- BACHELET Marcel Jean Gérard (21/08/1936 – 14/02/2012)
- BERNARD Jean Paul René (28/11/1937 – 16/04/2012)
- BLANC Marcel (06/10/1923 – 04/04/2012)
- GARCIA Félix (25/07/1949 – 31/05/2012)
- LAYBATS Jeanine Louise Marie, épouse VOISIN (11/03/1937 – 06/05/2012)
- MACIUBA Jean Michel (19/08/1947 – 06/01/2012)
- MULLER Yves Robert Georges (24/07/1943 – 26/04/2012)
- ROYER Marcelle Berthe, veuve DELAVault (18/03/1921 – 04/01/2012)
- SANGOUARD Roger (30/11/1918 – 31/01/2012)
- SURAWY Emile Jean André (23/01/1938 – 19/03/2012)



TÉLÉPHONES UTILES

SECOURS

POMPIERS 18

CASERNE
19, Z.A. de Brassons
La Tremblade
05 46 36 03 32

SAMU 15

SECOURS EN MER
(crossa Etel)
02 97 55 35 35 et le 16
pour les navigateurs

CLINIQUE PASTEUR
Royan
05 46 22 22 22

HÔPITAL MALAKOFF
Vaux-sur-Mer
05 46 39 52 52

CENTRE ANTI-POISON
Bordeaux
05 56 96 40 80

**CENTRE TRANSFUSION
SANGUINE**
Saintes
05 46 93 53 44

À votre service

MAIRIE - 10, rue de la Sablière - BP 60013
Les Mathes - Tél : 05.46.22.48.72
Fax : 05.46.22.49.23

Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h 30 à 17 h 30 - Le vendredi de 8 h 30
à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

OFFICE DU TOURISME - 2, avenue de Royan
La Palmyre - Tél : 05.46.22.41.07
Fax : 05.46.22.52.69

Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com

En saison, du 1^{er} juillet au 31 août

tous les jours sans interruption de 9 h à 19 h
**Avant et après saison, du 1^{er} avril au 30
juin et septembre** du lundi au samedi de
9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
le dimanche matin de 10 h à 12 h 30

Hors saison du lundi au vendredi de 9 h
à 12 h et de 14 h à 18 h - le samedi matin
de 9 h à 12 h

**RELAIS POSTE - LA PALMYRE (OFFICE DE
TOURISME)** - avril, mai, juin, septembre et
octobre : du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30
Juillet - Août : du lundi au vendredi :
9 h-13h et 16 h-19 h

LA POSTE - LES MATHES
TEL/FAX : 05.46.22.42.69

du 2 juillet au 1^{er} septembre du lundi
au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à
16 h - le samedi de 9 h à 12 h

du 2 septembre au 1^{er} juillet 2013 du
lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 - Heures
des levées : en semaine 12 h - le samedi 9 h

TRÉSOR PUBLIC - 37, rue de la Seudre
17390 LA TREMBLADÉ - Tél : 05.46.36.00.85
Fax 05.46.36.52.70 du lundi au jeudi de 9 h
à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - le vendredi de
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

GENDARMERIE - 6, avenue du G. De Gaulle
17390 LA TREMBLADÉ - Tél : 05.46.36.11.43

GENDARMERIE - LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT)
Tél : 05.46.22.52.25

ASSISTANTE SOCIALE - M^{me} DANJOU
permanence tous les mardis en mairie de 9 h
à 10 h 30

ÉCOLE MATERNELLE - 10, rue Henri Erable
LES MATHES - Tél : 05.46.23.63.59

ÉCOLE PRIMAIRE - 10, rue Henri Erable
LES MATHES - Tél : 05.46.22.44.26

SERVICES MEDICAUX LES MATHES

INFIRMIERS - SCP COUCHAUX-POUILLAT
8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.42.90

MÉDECIN - Dr PINEAU - 8, rue Sainte-Marie
Tél : 05.46.22.41.80

MÉDECIN du 20/06 au 31/08

Dr Daniel RAKOTOARIVONY - 3, rue
d'Auvergne La Palmyre - Tél : 05.46.23.74.49

OSTÉOPATHE - Marion PINSON
8, rue Sainte-Marie - Tél : 06.67.96.69.70

KINESITHERAPEUTES - M. GOHARD Pierre -
M^{me} GROSZEWSKA Agnieszka - 8, rue Sainte
Marie - Tél : 05.16.84.04.35 ou 06.07.44.34.96

INFIRMIERS - SCP COUCHAUX - POUILLAT
4, place d'Aquitaine - La Palmyre
Tél : 05.46.22.48.87

PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard
des Trémières - Tél : 05.46.22.40.82

SNCF ROYAN - Tél : 05.46.05.62.32 ou 36.35

TAXI - Nathalie DÉSIRÉ - Tél : 05.46.22.32.74
ou 06.75.23.62.27 - Station rue de la Sablière
Les Mathes - Office de Tourisme - La Palmyre

E.D.F - G.D.F - Avenue du Maréchal Leclerc -
17200 ROYAN - Tél : 09.69.32.15.15

ORDURES MÉNAGÈRES - Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique
107, avenue de Rochefort - 17200 ROYAN
Tél : 05.46.22.19.27

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Du 18 juin au 15 septembre : tous les jours
sauf le mercredi
- Du 17 septembre au 4 mars 2013 : le lundi
et le jeudi

TRI SELECTIF - tous les mercredis

DÉCHETS VERTS - du 1^{er} juin au 30 novembre :
le lundi, le reste de l'année : 1^{er} et le 3^e
lundis du mois. Les sacs plastiques ne sont
définitivement plus ramassés.

**DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS
PÔLE ECOLOGIE URBAINE**
Tél : 05.46.39.64.64

acceptent les plastiques, le verre, les batte-
ries, la ferraille, les piles, les huiles etc.

La Tremblade :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi,
mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à
11 h 45 et de 14 h à 17 h 45.

Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.

Chaillevette :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi,
mercredi, jeudi, vendredi, samedi de
9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45.

Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

PLATEFORME DE BROYAGE VÉGÉTAUX
Rue des carrières - 17570 Les Mathes
Tél : 05.46.05.78.65 ou 06.71.90.32.32

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15
et de 14 h à 17 h 30 et le samedi matin
de 9 h à 11 h 45

RÉCUPÉRATEUR DE VÊTEMENTS :

un conteneur à vêtements est installé
place Charles De Gaulle, près de la halle.
L'association Trio s'est engagée à le vider
une fois par semaine et d'adapter la collecte
en fonction de l'importance du ramassage.

MARCHÉS :

Aux Mathes :

Les lundis, mardis, jeudis,
vendredis et samedis, marchés tous produits,
du 16 juin au 15 septembre. Les vendredis
matins du 16 septembre au 14 juin.

A la Palmyre :

Les dimanches et les mercredis matins
du 3 avril au 28 septembre.

Les dimanches matins du 2 octobre
au 31 octobre.

Marché nocturne en juillet et août
le mercredi soir.